

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 027-200066413-20250227-13_2025-DE



2025

Rapport d'Orientation Budgétaire

 **INTERCOM
Bernay**
Terres de Normandie

AVANT PROPOS.....	3
1 CONTEXTE	4
1.1 CONTEXTE ECONOMIQUE	4
1.1.1 LE CONTEXTE MONDIAL : LES BANQUES CENTRALES DESSERRENT L'ETAU, LE RISQUE GEOPOLITIQUE MONTE D'UN CRAN	4
1.1.2 LE CONTEXTE EUROPEEN	5
1.1.3 LE CONTEXTE NATIONAL	6
1.1.4 DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE LOCALE : LA SITUATION DES INTERCOMMUNALITES	9
1.2 PROJET DE LOI DE FINANCES	10
1.2.1 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	10
1.2.2 LES HYPOTHESES DU BP 2025 AU REGARD DU PROJET DE LOI DE FINANCES.....	13
1.3 LE CENTRE AQUATIQUE : LA CREATION REPORTEE DU BUDGET ANNEXE.	13
1.4 LA REVISION DU PACTE FINANCIER FISCAL : IMPACTS 2025	14
1.5 LES PERSPECTIVES A FIN 2024 POUR L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE : UNE CAPACITE FINANCIERE CONFORTEE.....	15
2 SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE L'IBTN	21
2.1 SECTION FONCTIONNEMENT	22
2.1.1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE BAISS.....	22
2.1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, UN NOUVEL EFFORT DEMANDE A L'ENSEMBLE DES SERVICES	24
2.2 ÉVOLUTION DES EPARGNES : UNE GESTION ECONOMIE AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT.....	27
2.3 SECTION INVESTISSEMENT	28
2.3.1 DEPENSES INVESTISSEMENT : UN NIVEAU ELEVE POUR SOUTENIR LES POLITIQUES DE L'IBTN.....	28
2.3.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT : UN VOLUME D'EMPRUNT MAITRISE	29
3 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'IBTN.....	31
3.1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR UNE RURALITE DYNAMIQUE !	31
3.1.1 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTIEN A L'EMPLOI, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE !.....	31
3.1.1 TOURISME : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SCOLAIRE ET DU TOURISME D'AFFAIRE.....	33
3.1.2 LES ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET EDUCATIVE : FAVORISER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	34
3.1.3 LE CENTRE AQUATIQUE, UN EQUIPEMENT STRUCTURANT !.....	36
3.1.4 AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT DURABLE	37
3.1.1 2025 OBJECTIF FIBRE ATTEINT !.....	43
3.2 PATRIMOINE : INVESTIR POUR L'AVENIR, DES INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES AMBITIONS.....	44
3.2.1 LE GRAND PLAN VOIRIE	44
3.2.1 ASSAINISSEMENT : LE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	45
3.2.2 LA GESTION DES ESPACES VERTS INTERCOMMUNAUX.....	46
3.2.3 BATIMENTS : RATIONALISATION ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	47
3.2.4 PARC AUTOMOBILE : DIMINUER L'IMPACT CARBONE DU PARC DE VEHICULES	49
3.3 CADRE DE VIE DURABLE : UN ENVIRONNEMENT PRESERVE POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN.....	49
3.3.1 FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	49
3.3.2 ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	52
3.3.3 PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU (GEMAPI).....	53



3.3.4	POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	56
3.3.5	REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	59
3.4	SERVICES A LA POPULATION, PROTEGER, ACCOMPAGNER, SECURISER : UN ENGAGEMENT SANS FAILLE	59
3.4.1	PROTEGER : L'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE EXERCEE PAR LE CIAS.....	59
3.4.2	INFORMER, ACCOMPAGNER :	61
3.4.3	CITOYENNETE, VIVRE ENSEMBLE	62
3.5	LES SERVICES RESSOURCES	63
3.5.1	RESSOURCES HUMAINES.....	64
3.5.2	FINANCES ET COMPTABILITE, CONTRACTUALISATION	64
3.5.3	JURIDIQUE, ADMINISTRATION GENERALE.....	65
3.5.4	INFORMATIQUE	65
3.5.5	COMMUNICATION, UN TERRITOIRE VALORISE.....	65
4	<u>LES BUDGETS ANNEXES</u>	<u>66</u>
4.1	BUDGET DECHETS MENAGERS	66
4.2	BUDGET REGIE TRANSPORTS ET STATION-SERVICE	66
4.3	BUDGET OFFICE DU TOURISME	67
4.4	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	67
4.5	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC.....	68
4.6	ZONES ARTISANALES ET COMMERCIALES	69
5	<u>LA DETTE CONSOLIDEE</u>	<u>70</u>
6	<u>CONCLUSION</u>	<u>75</u>

AVANT PROPOS

Pour rappel, le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics à fiscalité propre qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque année, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de connaître les informations relatives à ses effectifs. Le rapport présente diverses informations sur le contexte économique et financier afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ajoute, au II de l'article 13, deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant : 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ». Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

D'une manière générale, ces dernières années ont été impactées par des évènements qui les ont rendues chacune singulière.

L'année 2020, a bien entendu été marquée par la crise sanitaire et le confinement.

L'année 2021 a connu les derniers soubresauts de la crise sanitaire et une reprise de l'activité normale de notre collectivité.

L'année 2022 a quant à elle été impactée par les mutations économiques et sociales post-Covid, mais c'est le conflit ukrainien et la géopolitique du marché de l'énergie qui l'ont véritablement bouleversé. Les conséquences sont très nettes en termes d'inflation et de taux d'intérêt. La capacité d'autofinancement de la collectivité a été réduite de moitié.

Ces conséquences ont encadré fortement la construction du budget primitif de 2023. En 2023, l'EPCI a voté une hausse de la fiscalité de 10 % avec un engagement d'efforts partagés. Le compte administratif anticipé de 2023 fait apparaître une situation financière saine et une capacité à agir restaurée, soutenue par une fiscalité dynamique et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2024 un nouveau cycle s'est enclenché désormais plus favorable aux finances intercommunales. Les priorités d'investissements ont été maintenues, financées en grande partie par la capacité d'autofinancement de la collectivité et le recours modéré à l'emprunt.

Ce rapport d'orientations pour l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte local et national très particulier.

Faute de gouvernement en place, le projet de loi de finances pour 2025 n'a été voté que très récemment.

Au niveau local, dans sa version initiale, le projet de loi de finances imposait à notre collectivité un prélèvement de 700 K€.

Le projet de loi de finances repris par le gouvernement Bayrou sur ce point prévoit un gel de la dynamique de la TVA versée aux collectivités territoriales en 2025 et l'augmentation des cotisations à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriale (CNRACL) semble inévitable.

Le présent rapport expose autant que possible la situation à la mi-février, alors que la loi de finances est encore loin d'être précisément connue. Il pose les premiers jalons et propose des orientations structurantes qui permettront la présentation du budget primitif 2025 lors de la session du 27 mars 2025. Ces orientations se déclinent autour de trois axes majeurs : soutenir le cœur de nos missions, préserver les projets les plus structurants pour l'avenir, construire une trajectoire financière compatible avec un endettement maîtrisé.

Dans ce contexte qui reste marqué par d'importantes incertitudes, l'Intercom cherche à nouveau à élaborer un budget 2025 résilient, prudent et ambitieux.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte économique

1.1.1 Le contexte Mondial : Les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

L'ensemble des économistes prévoyait que la croissance mondiale allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3,3 % en 2023 et un taux prévisionnel de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025.

L'économie mondiale s'est stabilisée en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », reprise plus marquée dans les pays émergents. Les pays avancés ont connu des trajectoires diverses : ralentissement aux Etats-Unis après une période de croissance, reprise au Royaume-Uni et dans la zone euro.

L'année 2025 devrait voir une croissance mondiale stabilisée à hauteur de 3,3 %, les disparités entre pays émergents et pays avancés perdurant.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une 4 / 47 politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

1.1.2 Le contexte européen

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

La Banque postale estime une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays. Inflation : la Banque postale table sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la Banque postale, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

1.1.3 Le contexte national

L'environnement économique et le contexte national des finances publiques ont un impact sensible sur les finances intercommunales, d'autant que la part des recettes de TVA s'est accrue depuis 2020.

Les recettes de la collectivité dépendent de nombreux facteurs tels que la croissance, l'inflation, les transactions immobilières, l'évolution de l'énergie, des primes d'assurance... Certaines ressources de la collectivité se rattachent au territoire, mais la majorité dépend de données nationales de nature économique ou sociale.

Un ralentissement de l'inflation

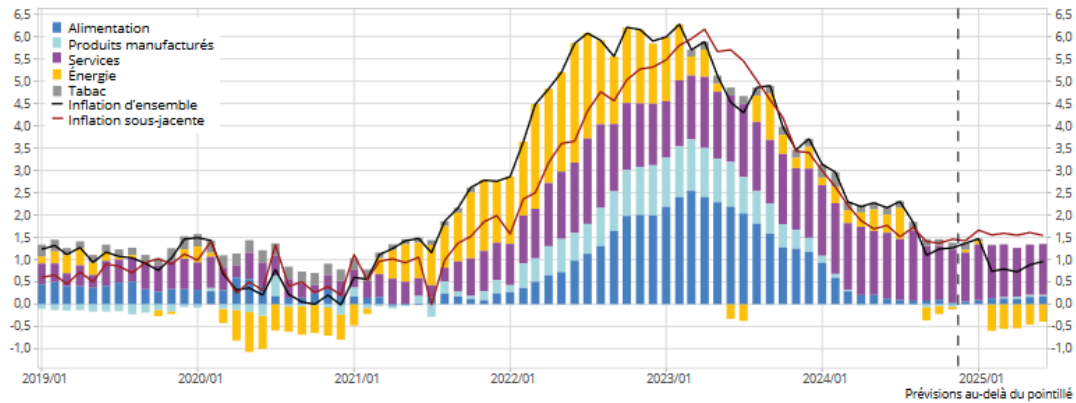
Dans sa note de conjoncture datée du 17 décembre 2024, l'INSEE souligne que l'inflation poursuit sa décote plus vite que prévu. Sous l'effet conjugué d'une baisse des prix des produits pétroliers et du reflux des prix alimentaires, l'inflation devrait s'établir en 2024 à 2 %. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

Pendant les trente dernières années, l'inflation a été extrêmement basse. En effet, il convient de remonter au milieu des années 1980 pour retrouver le niveau que nous avons connu entre 2021 et 2023. Cette inflation a eu de multiples causes : retour d'une forte demande à l'issue des périodes de confinement, conflit en Ukraine, relance budgétaire et grande souplesse monétaire, mais aussi la faiblesse actuelle de la monnaie unique européenne par rapport au dollar qui vient notamment impacter le coût des énergies.

L'INSEE, via le graphique ci-dessous, souligne les impacts des composantes énergétiques et alimentaires dans la variation de l'inflation :

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Dernier point : novembre 2024, IPC définitif.

Lecture : en novembre 2024, l'inflation d'ensemble s'élève à +1,3 %. L'énergie y contribue à hauteur de -0,1 point tandis que les services y contribuent pour +1,2 point.

Source : Insee.

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants.



Source : indices Insee, calculs La Banque Postale

© La Banque Postale



D'après les différents organismes émettant des prévisions d'inflation, celles-ci seraient comprises entre 1,6 % et 1,9 %.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Les orientations budgétaires de la collectivité sont fondées sur une inflation inférieure à 2 % sur la période 2025-2028. Ce niveau d'inflation a des impacts en recettes et aussi en dépenses. De plus, cette décre de l'inflation participe au mouvement de baisse des taux d'intérêt.

Des prévisions de croissance modérées

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Au-delà de l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 estimé à un quart de point de croissance, le PIB serait "tiré par le commerce extérieur mais freiné par des phénomènes de déstockage en lien avec l'atténuation des difficultés d'approvisionnement", soit une hausse de 1,1 % en 2024. La Banque de France prévoit une hausse du PIB à un rythme similaire en 2025 et un rebond en 2026 porté par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente de taux.

Le 16 décembre 2024 dernier, la Banque de France fixe ses projections macro-économiques comme ci-dessous avec donc une croissance de 0,9% en 2025 et 1,3 % en 2026.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

D'après les différents organismes émettant des prévisions de croissance, celle-ci serait comprise entre 0,8 % et 1,1 % en 2025.



Les orientations budgétaires de la collectivité sont fondées sur un niveau de croissance compris entre 0,9 % et 1 %.

1.1.4 Dégradation de la situation financière locale : la situation des intercommunalités

Selon la note de conjoncture de la Banque Postale diffusée en septembre 2024, les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements, régions) devraient connaître une baisse de l'épargne brute de 8,7 % en 2024, avec une hausse de 7 % des dépenses d'investissement. Le financement global est assuré par une ponction sur le fonds de roulement ainsi qu'une croissance modérée de l'encours de dette de 2,8 %.

Groupements à fiscalité propre

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/23	2023	24/23	2024p	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/23	2023	24/23	2024p	
	%	Md €	%	Md €		%	Md €	%	Md €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	52,2	+ 2,8	53,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	12,0	+ 9,3	13,1	
Hors reversements fiscaux	+ 7,2	40,4	+ 3,6	41,8	Financées par :					
Recettes fiscales*	+ 6,7	34,2	+ 3,0	35,2	- Autofinancement :					
Dotations et c	+ 2,1	9,9	+ 1,3	10,3	(5)-(6)	+ 12,8	7,0	+ 8,3	7,6	
Impôts et taxes	+ 5,7	3,7	+ 3,4	3,9	- Recettes d'investissement					
Autres	+ 5,8	4,4	+ 3,9	4,5	(8)	+ 5,7	4,5	+ 2,4	4,6	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,5	44,9	+ 3,8	46,6	- Flux net de dette (7) =					
Hors reversements fiscaux	+ 7,3	33,0	+ 5,0	34,7	- Emprunts nouveaux**		+ 0,5		+ 0,5	
Dépenses de personnel	+ 6,1	12,1	+ 4,7	12,6	- Remboursements (9)**		- 3,4	3,2	+ 15,0	3,7
Charges à caractère général	+ 8,3	6,6	+ 5,6	9,3	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (3)		+ 0,4	-	- 0,5	
Dépenses d'intervention	+ 7,7	9,9	+ 4,5	10,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,4	29,4	+ 3,1	30,3	
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,1	13,7	+ 0,5	13,7						
Intérêts de la dette	+ 38,7	0,7	+ 35,0	0,8						
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 6,8	7,4	- 3,5	7,1						
ÉPARGNE NETTE (3)=(1)-(4)	+ 11,3	4,6	- 6,8	4,3						

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

En 2023 l'épargne brute des GFP est restée dynamique à la faveur de recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées.

En 2024 les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute serait alors en repli (- 3,5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de + 9,3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de dette serait nécessaire à hauteur de 0,9 milliard d'euros (après + 0,5 milliard d'euros) ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,5 milliard d'euros.

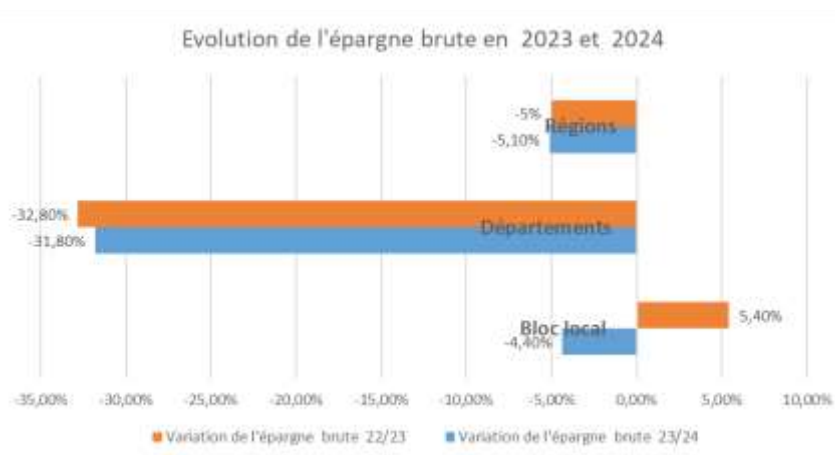
Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Bâtièmes, comptes GDFP, budgets, prévisions (La Banque Postale). Lorsque l'ensemble des financements est inférieur à 100 %, il y a un atterdement du fonds de roulement, quand il est inférieur à 0 il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

En synthèse, à la différence des Régions et des départements, l'évolution de l'épargne du bloc communal affiche une légère hausse, de 5,4% de 2023 à 2024.



1.2 Projet de loi de finances

1.2.1 Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2025

Un redressement des finances publiques nécessaire et une contribution des collectivités territoriales partiellement connue

Le redressement de la trajectoire des finances publiques concerne l'ensemble des secteurs publics : État, collectivités territoriales et sécurité sociale. Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024, afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025.

Une trajectoire pluriannuelle des finances publiques ambitieuse et un plan d'économies à cette hauteur

Dans le cadre d'une trajectoire volontariste des finances publiques (projet de loi de finances initial pour 2025), le Gouvernement prévoyait un retour au déficit sous le seuil des 3 % à l'horizon 2029 et une stabilisation de l'encours de la dette. La nomination d'un nouveau gouvernement fin décembre dernier conduira à quelques inflexions dont l'ampleur n'est pas connue, si ce n'est un objectif de déficit public moins ambitieux pour 2025, à savoir 5,4 % du PIB au lieu de 5,0 %.

Ce pilotage de la trajectoire des finances publiques concerne l'ensemble du secteur public : État, collectivités territoriales, organismes de protection sociale.

Il est utile de rappeler la stabilité de la dette des collectivités territoriales sur longue période et sa part modérée dans l'endettement global :



Source : Insee [Comptes nationaux Base 2020] jusqu'en 2023 puis PLE 2025 (version au 11 octobre 2024)



Un calendrier inédit et des dispositions encore en suspens

La Loi de Finances 2025 définitive

Le budget de l'État pour l'exercice 2025 a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février 2025 et validé par le Sénat ce jeudi 8 février 2025 en incluant certaines modifications marquées d'un ✘. Certaines dispositions sont maintenues ✔, tandis que d'autres sont abandonnées ✘ ou laissées en suspens ?.

 Abondement de la DGF à hauteur de 290 M€. 	 Baisse du taux de remboursement de FCTVA passant de 16,404 % à 14,850 %. Le taux reste finalement à 16,404%. 
 Remplacement par un autre dispositif d'1 Md€ abondé par 2 099 collectivités*. 	 Suppression de la règle de lien entre les taux de fiscalité. 
 Revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locative de +1,7 % en 2025 (disposition hors PLF depuis 2018). 	 Gel des fractions de TVA, TH et CVAE en 2025. 

*Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant à travers un indice synthétique moyen. Les communes contribuant au FPIC ne seraient à priori pas concernées.

FONDS VERT

L'État, après avoir amputé, par décret en février 2024, de 400 millions les crédits du fonds vert, confirme sa volonté de réduire lesdits crédits de 60% en 2025. Pour rappel les crédits s'élevaient à 2,5 Mds d'euros dans la loi de finances pour 2024, ils seraient ramenés à 1 milliard.

FRACTIONS DE TVA

Les 49,2 Milliards d'euros de fraction de TVA compensant la fiscalité perdue (TH des EPCI, FB des départements et CVAE de l'ensemble des familles de collectivités) ne seront pas indexés sur l'évolution de la ressource et ce point n'est pas modifié par rapport au PLF initial.

FCTVA

En revanche, toutes les minorations qui devaient toucher le FCTVA en 2025 sont abandonnées qu'il s'agisse du taux d'application qui reste à 16,404% ou du maintien de l'éligibilité de celles des dépenses de fonctionnement qui en bénéficiaient depuis quelques années (entretien de la voirie et des bâtiments, dépenses sur le cloud...). On peut évaluer globalement cette majoration des ressources locales à 800 M€ par rapport à la version initiale du PLF 2025. Le FCTVA devrait atteindre 7,6 Md€ en 2025.

DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Le gouvernement, qui a consenti à ramener l'effort des collectivités locales à 2.2Md€ au lieu de 5 Md€ initialement prévus, a accepté de ne lâcher que sur le fonds de soutien à hauteur de 2Md€ et le FCTVA pour 0,8 Md€. En revanche l'abondement de DGF de 150 M€ sera facturé sur la DSIL dont les crédits baissent du même montant. La DETR est en revanche préservée, le gouvernement considérant que cette dernière bénéficie à des plus petits projets, alors que la DSIL est plutôt mobilisée pour des projets lourds que l'on n'entreprend généralement pas en dernière année de mandat communal ou intercommunal. Il est vraisemblable que cette baisse des crédits de la DSIL sera effectivement répercutée sur les mandaterments à intervenir et ce dans la mesure où dans les deux dernières années (2022-2023) les AE votées finissaient par être quasi- intégralement consommées contrairement à la période antérieure (2016-2021) où elles n'étaient pas totalement utilisées.

A l'inverse s'agissant de la DETR, les crédits inscrits en AP ne sont jamais consommés à plus de 85% car les bénéficiaires sont de plus petites collectivités qui sont souvent amenées à renoncer à leurs projets, faute de pouvoir boucler leur plan de financement ; Du point de vue de l'État il est donc plus judicieux de prélever les 150 M€ sur la DSIL que sur la DETR.

CNRACL

En revanche, une disposition du projet de loi de financement de la sécurité sociale peut être prise par voie réglementaire. Il s'agit de l'augmentation du taux de cotisation des retraites des agents territoriaux et hospitaliers.

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), créée par l'ordonnance du 17 mai 1945, est le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle assure le versement des prestations vieillesse de 1,3 million de pensionnés de droit direct, soit 7% des effectifs de retraités de droit direct.

Cette caisse connaît un déficit croissant et devenu structurel qui s'élève à environ 3,8 Md€ fin 2024. Ce déficit s'explique par trois phénomènes :

- La dégradation du ratio démographique du régime c'est-à-dire du rapport cotisants/pensionnés. Ce dernier était largement supérieur à 4 dans les années 1980 ; il est de 1,46 en 2022 et devient inférieur au ratio tous régimes (1,71).
- Les pratiques de recrutement de la sphère publique, face à un marché du travail tendu, entraînant une augmentation de l'embauche des contractuels (les agents contractuels représentent 19,9% de l'emploi en 2011 et 24% en 2021), qui cotisent au régime général et non à la CNRACL. Cette augmentation n'explique qu'un huitième de la détérioration du ratio démographique du régime.
- La Caisse doit également s'acquitter d'une contribution à la compensation inter-régimes. Depuis la mise en place de cette solidarité avec les autres régimes de retraite, les inspections estiment que la CNRACL a versé au moins 100 Md€ courants depuis 1974.

Ainsi, pour assurer la viabilité financière de la CNRACL, une augmentation progressive des taux de cotisation employeurs sera mise en œuvre de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025, une deuxième de 4 points en 2026 et une dernière de 4 points en 2027.

Ainsi, l'impact sur les finances de l'IBTN serait de 30K€ en 2025 ; L'ancien Premier Ministre avait annoncé un étalement de cette hausse sur 4 ans au lieu de 3 ans, mais l'impact global est peu significatif pour nos finances à moyen terme.

CVAE

Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 62). Prévues pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

1.2.2 Les hypothèses du BP 2025 au regard du projet de loi de finances

Le projet de loi dans sa nouvelle version ayant été voté le 5 février 2025, promulgué puis publié à la date de rédaction de ce rapport il en reprendra le principal élément impactant le budget de notre collectivité, à savoir gel de la dynamique TVA (-380K€). (**FRACTIONS DE TVA**).

Le BP 2025 ne reprendra pas, à ce stade, les mesures initialement abordées au sein du projet de loi de finances pour 2025 qui ont été supprimées dans le second projet de loi de finances (FCTVA)

- La non-éligibilité des dépenses de fonctionnement de l'assiette de calcul du FCTVA qui impactait le budget de la collectivité pour un montant estimé à - 180K€ en recettes de fonctionnement.
- La baisse du FCTVA fixé à 14,85% contre 16,404% en 2024 qui impactait le budget de la collectivité pour un montant estimé (hors Centre aquatique) à - 92K€ en recettes d'investissement.

La prospective 2025 intègre également la disposition du projet de loi de financement de la sécurité sociale prise par voie réglementaire : l'augmentation du taux de cotisation des retraites des agents territoriaux et hospitaliers. **CNRACL**

1.3 Le Centre Aquatique : la création reportée du budget annexe.

Il est rappelé que le futur centre aquatique sera un équipement sportif relevant de l'intérêt communautaire dont l'exploitation sera confiée à un délégataire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) sous la forme d'une concession de service.

Cet équipement sera destiné à la nage, la baignade, l'apprentissage de la natation, activités que l'on trouve dans toutes les piscines traditionnelles. Il permettra également de proposer des prestations de bien-être (sauna, hammam...) de forme (aquagym), et d'activités ludiques (tobogan, jeux d'eaux...).

Ces prestations et activités accessoires ont pour but de toucher un public plus large et de générer des recettes permettant de financer une partie des activités traditionnelles d'une piscine.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2 dont les dispositions renvoient aux articles L. 2221-2 et suivants, l'article L. 2313-1 et l'article L. 5214-16 ; Il est proposé de créer un budget annexe Centre Aquatique.

Les services publics se distinguent en deux catégories :

- d'une part, les services publics administratifs (SPA), presque entièrement soumis à un régime de droit public ;
- d'autre part les services publics industriels et commerciaux (SPIC), relevant largement du régime de droit privé.

L'Intercom souhaite individualiser ce service en SPIC (service public industriel et commercial), assurant la construction et la gestion du Centre Aquatique par une DSP (délégation de service public), d'avoir un budget annexe sans autonomie financière, assujetti à la TVA et retraçant l'ensemble des écritures comptables tant en dépenses qu'en recettes. Cette demande a été soumise à l'administration fiscale.

Le budget annexe sera créé à réception du rescrit fiscal.

1.4 La révision du Pacte Financier Fiscal : impacts 2025

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit officiellement la notion de « Pacte financier et fiscal de solidarité » en précisant les règles pour son élaboration et son adoption mais aussi les objectifs qui lui sont assignés et les outils de régulation financière pouvant être mobilisés par l'ensemble intercommunal pour y répondre. Ces dispositions de la loi de 2014 sont ensuite reprises en 2020 dans l'article 5211-28-4 du CGCT qui rend obligatoire l'adoption de ce pacte pour les communautés urbaines, les métropoles et plus largement les EPCI signataires d'un contrat de ville, dont l'objectif est de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire.

Pour cela, les leviers mobilisables par l'EPCI sont précisés par la loi :

- Les leviers de maîtrise de la dépense : schémas de mutualisation, des services communs ou les mises à disposition ;
- Les leviers fiscaux : fiscalité unifiée au travers des taux et des abattements ;
- Les leviers de transfert de charges : évaluation des charges transférées, fixation des attributions de compensation, identification et évaluation des charges de centralité ;
- Les leviers de péréquation : les fonds de concours, le FPIC et la DSC.

Le Pacte financier et fiscal de solidarité consiste donc à définir et à formaliser les liens financiers, fiscaux entre les communes et la communauté de communes dans un cadre global.

Depuis sa création en 2017, la communauté de communes a progressivement institué des mécanismes de solidarité et de redistribution des ressources entre l'EPCI et ses communes membres. Le premier pacte financier et fiscal a été adopté le 12 décembre 2019 ; le pacte financier et fiscal, vise à actualiser ce premier pacte en confirmant certaines options et en ouvrant de nouvelles pistes qui pourront servir d'axes pour une éventuelle révision au début du prochain mandat.

Mise en place de fonds de concours de financement du fonctionnement des gymnases des communes dès 2025.

Certaines communes supportent des coûts relatifs à des équipements dont le rayonnement excède celui de leur territoire pour bénéficier aux usagers habitants les communes des environs. Les gymnases, fréquentés notamment par les associations sportives et les scolaires, entrent dans cette catégorie. Il est

pertinent d'envisager un mécanisme de solidarité avec les communes qui ont en charge ces équipements générant des « externalités positives » au bénéfice des autres communes.

Un dispositif de prise en charge du coût de fonctionnement des gymnases qui ressortent des compétences des communes est mis en place. Les dépenses entrant dans le champ du fonds de concours se limitent au fonctionnement courant des équipements (entretien, fluides...) à l'exclusion des dépenses inhérentes à l'activité exercée au sein de ces équipements. La Communauté de communes prendra à sa charge un montant maximum égal à 50% du reste à charge supporté par la commune, soit le coût brut net d'éventuelles recettes d'atténuation. Le montant du financement accordé dépendra notamment des coûts supportés par la Communauté de communes au titre des gymnases dont elle a la charge au titre de ses compétences. Le coût annuel est estimé à 175K€.

1.5 Les perspectives à fin 2024 pour l'intercom Bernay Terres de Normandie : une capacité financière confortée

En ce début d'année 2025, nous pouvons établir l'état des comptes de l'IBTN au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « l'atterrissage » du budget 2024, qui préfigure à quelques ajustements près, le compte administratif à venir.

Après une année 2022 marquée par la dégradation des finances de l'IBTN et le retour de l'effet de ciseau (progression des dépenses réelles de fonctionnement supérieure à la progression des recettes), notre capacité d'autofinancement a été restaurée en 2023 avec une épargne nette de 1M671 € contre 552 K€, soit le triple de l'année précédente.

La construction budgétaire 2023 intègrait, une augmentation de sa fiscalité directe et d'autre part une gestion rigoriste de ses budgets. Les montants escomptés anticipés et atteints sont de :

Fiscalité directe + 1 000 000 €

Gestion rigoriste - 500 000 €

A ce prix, nous avons pu maintenir des capacités financières acceptables et garder tout notre crédit auprès des banques pour financer nos projets.

L'année 2024 confirme et amplifie la progression de cette épargne nette estimée aujourd'hui à 3M657 €, soit 2 millions d'euros de plus, largement supérieure aux prévisions budgétaires qui anticipaient une épargne nette proche de celle de 2023 en fin d'exercice.

L'inflation, bien que ce soit moins que sur les deux précédents exercices, continue de peser sur l'évolution des charges de fonctionnement de la collectivité (carburant, gaz, électricité, entretien des véhicules, mobilité), mais aussi sur les investissements tels que l'entretien de la voirie intercommunale ou la construction du futur centre nautique.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 7,95 % (soit + 2,77 M€)

En €	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2024
TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 860 572 €	37 616 405 €	35 487 310 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 912 202 €	1 519 735 €	1 519 735 €
013 - Atténuations de charges	355 364 €	255 314 €	150 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	251 932 €	1 097 115 €	371 428 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 483 438 €	1 412 592 €	1 557 030 €
73 - Impôts et taxes	23 902 890 €	24 243 207 €	24 422 377 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 003 496 €	6 167 348 €	5 684 150 €
75 - Autres produits de gestion courante	237 184 €	2 087 354 €	1 730 326 €
77 - Produits exceptionnels	636 896 €	833 739 €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	77 168 €	- €	52 264 €

Un dynamisme soutenu notamment par :

✓ **La dynamique des recettes fiscales :**

- Revalorisation des bases locatives de + 3,9 % ayant généré un produit supplémentaire de 179 819 € sur la CFE, THRS, TFB et la FTNB
- Hausse de la DGF : + 158 143 €
- Des rôles supplémentaires : + 63 352 €
- Dynamique de l'IFER : + 39 050 €

Et ce malgré une baisse des produits des impôts suivants :

- CVAE : - 8 310 €
- TASCOT : - 71 343 €
- Gel de la fraction de TVA
- Baisse des compensations fiscales : - 74 224 €
- DCRTTP : - 8704 €

✓ **La dynamique des subventions et participations et notamment le financement de postes**

- Chargé de mission mobilité (+ 102 658 €) Chef de projet CRTE et Petites villes de demain (100K€ FNADT), France Services (+25K€), Conseiller numérique (+20K€), Conseiller Transition énergétique (+35K€), etc.

✓ **Le produit de la vente d'éléments de notre patrimoine et autres :**

- La vente de l'ancien siège de l'IBTN pour 681 500 €
- La vente du pôle technique de Broglie pour 150 000 €
- Le remboursement du budget Maison Rouge pour 881 385 € (mais qui est reversé au budget de zone en investissement)
- La régularisation de charges constatées pour environ 336 000 € liées à des erreurs de rattachements.

Une hausse de 9,4 % des dépenses de fonctionnement : + 2,7 M€

En €	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2024
TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 100 811 €	31 893 399 €	35 487 310 €
011 - Charges à caractère général	4 975 706 €	5 352 862 €	6 002 892 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 549 988 €	8 747 825 €	9 164 400 €
014 - Atténuations de produits	9 755 280 €	9 744 685 €	9 655 520 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	3 687 065 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	962 456 €	2 816 391 €	1 275 790 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 624 121 €	4 824 827 €	5 146 400 €
66 - Charges financières	315 951 €	331 102 €	394 760 €
67 - Charges exceptionnelles	917 309 €	75 707 €	130 483 €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	30 000 €

La hausse est principalement portée par :

- ✓ L'augmentation des charges à caractère général : + 6,3 % (soit +315 K€ par rapport au CA 2023)
Cette hausse s'explique pour l'essentiel par le loyer du nouveau siège de l'Intercom pour un montant annuel de 334 050 € charges comprises.
- ✓ Une augmentation maîtrisée des charges de personnel : + 2,3 % (soit +197 K€ par rapport au CA 2024)
- ✓ L'augmentation des autres charges de gestion courantes et exceptionnelles : Chapitres 65 et 67 : + 359 K€

En raison du changement de nomenclature comptable (passage à la M57 en 2024), la majorité des comptes du chapitre 67 ont été basculés au chapitre 65. Pour évaluer correctement l'évolution des dépenses, il convient d'analyser ces deux chapitres ensemble. Les principales raisons de l'augmentation ici sont :

- Affectation des frais d'hébergement « informatique en nuage » (+ 108 K€ payés auparavant dans le chapitre 011)
- Hausse des titres annulés (+46 K€)
- Hausse de la subvention d'équilibre au CIAS (+ 140 K€)

Un total des dépenses réelles de fonctionnement bien en deçà du budget primitif 2024 lié notamment à la rationalisation du patrimoine sur un exercice complet : -136K€ EDF, -66K€ Petit équipement, - 102,4€ suppression location VAE, -104,1K€ relations publiques - 18240€ Téléphonie, -29 250€ actes juridiques et contentieux, -46 484€ formation, etc.

Un niveau d'investissement inédit qui reflète les ambitions de l'IBTN

En €	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2024
TOTAL: DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 643 815 €	16 900 296 €	29 927 106 €
001 - Déficit d'investissement reporté	1 689 118 €	3 248 350 €	3 248 350 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	251 932 €	1 097 115 €	371 428 €
041 - Opérations patrimoniales	1 291 554 €	1 839 167 €	9 167 999 €
13 - Subventions d'investissement	- €	86 €	86 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 844 478 €	1 444 441 €	1 500 500 €
20 - Immobilisations incorporelles	169 132 €	208 788 €	73 809 €
204 - Contributions aux investissements communs des GHT	567 906 €	304 463 €	376 056 €
21 - Immobilisations corporelles	2 973 793 €	1 993 525 €	3 009 944 €
23 - Immobilisations en cours	1 591 683 €	5 129 456 €	10 428 559 €
27 - Autres immobilisations financières	150 000 €	1 194 329 €	971 289 €
4581 - Opérations sous mandats	114 218 €	440 575 €	779 086 €

Le niveau des dépenses réelles d'investissement hors dette atteint cette année un record : **9,27 M€** contre **5,41 M€** en 2023, soit une hausse de **71,3 %**.

Cette hausse est portée principalement par le projet phare du territoire :

- Le centre nautique pour lequel ont été dépensés 3,5 M € en 2024 (vs 7 950 K€ au BP 2024)

Et aussi par les autres projets :

- Le PEM (Pôle Multimodal de Bernay) 1,56 M€ en 2024 (vs 2 762 K€ au BP 2024)
- Les travaux de voirie pour 1172 K€
- Une avance de 881,4 K€ consenties au budget de la zone Maison Rouge
- L'aménagement du nouveau siège pour 111,1 K€
- Le maintien des fonds de concours aux communes pour 190,9 K€
- Les travaux liés à la biodiversité et gestion des eaux pour 569,5 K€ (dont 440,5 K€ en opérations pour compte de tiers)

Au chapitre 20 – immobilisations incorporelles (+ 23,45 % vs CA 2023) liés à différentes études menées dans le cadre des projets : TVB Étude de la Trame Verte et Bleue (14 795 €), Plan de gestion différenciée des espaces verts de la collectivité, Études hydrauliques, Plan de mobilité simplifié (13 485 €)

Au chapitre 204 – Contributions aux investissements communs - Subventions versées (- 46,38 % vs CA 2023 soit - 263 443 €) correspondent aux fonds de concours versés aux communes et au reversement du plan de relance agriculture Bernay 32K€ ; reversement de subvention aux Petites Louches 29,8 K€, Solde de la participation à la desserte du collège de Broglie (61K€), Mise en sécurité château de Serquigny (20K€)

Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles (-33% vs CA 2023) : Travaux de voirie 1 173 K€, Doctovue Cabine Ophtalmologique, travaux de bâtiments, (73 665 € véhicules et matériel roulant pour entretien de la voirie et des espaces verts)

Au chapitre 23 – immobilisations en cours (+ 222% vs CA 2023) soit + 3 538 K€ : une hausse portée notamment par deux principaux projets, le PEM Bernay (1 558 K€ vs 2,7M€ au BP 2024) et le Centre Aquatique (3 508 K€ vs 7,9M€ au BP 2024). On trouve également le CCRIL (61 K€ contre 108K€ au BP

2024) ainsi que des travaux entrepris sur les fossés ruraux et des travaux de lutte contre les inondations pour 73 000 €.

Au chapitre 27- Autres immobilisations financières (+696 % vs CA 2023)

- 73 K€ pour la concession EAD/Malbrouk,
- 239 K€ dépôt de garantie à la Schéma
- 881 K€ liée à un transfert du budget ZAE Maison Rouge

Au chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers : 440 575 € de travaux pour la gestion des milieux humides et la prévention des inondations (GEMAPI) :

- Travaux de restauration des mares pour 143 170 € financés à 80%
- Plantations de haies pour 81 750 € financées aussi à 80 % pour 18 418 €)
- Travaux de restauration de la continuité écologique : Étude RMZH de faisabilité pour la restauration du Jardin aquatique de Broglie incluant la restauration de la RCE sur le moulin de Broglie et le moulin du Fesnay, le moulin du Pré Saint Just, etc. pour 16 170 € (financés à 80 %)
- La restauration de la Charentonne (PPMAH tranche 2 : restaurations de berges, clôture, abreuvoirs, passerelles bétails et engins, coupe d'arbres malades et inadaptés) pour 100 514 € financés également à 80 %

Des recettes d'investissement : un recours modéré à l'emprunt

En €	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2024
TOTAL: RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 395 465 €	14 693 732 €	30 918 781 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	3 687 065 €
024 - Produits de cession	- €	- €	846 500 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	962 456 €	2 816 391 €	1 275 790 €
041 - Opérations patrimoniales	1 291 554 €	1 839 681 €	9 167 999 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 946 095 €	5 073 807 €	6 040 026 €
13 - Subventions d'investissement	445 739 €	852 855 €	3 771 511 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 871 586 €	3 304 321 €	4 912 745 €
20 - Immobilisations corporelles	- €	18 114 €	18 196 €
23 - Immobilisations en cours	- €	15 852 €	15 852 €
27 - Autres immobilisations financières	1 847 984 €	743 258 €	743 258 €
Autres opérations pour compte de tiers (comptes 45)	30 050 €	29 452 €	439 840 €

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : un montant de FCTVA de 833 781 € et **une affectation de résultat de fonctionnement de 4 240 K€ qui permet de financer les investissements tout en maîtrisant le volume de la dette.**

Au chapitre 13 « subventions liées aux projets d'investissement » (+ 91,33 % vs CA 2023) un chapitre en augmentation, du fait notamment des projets d'investissement :

- 385 K€ pour le PEM Gare de Bernay
- 85 K€ divers projets mobilité
- 137 K€ participation Bernay au projet piscine (réfaction d'AC en investissement)
- 81 K€ financement de l'agence de l'eau pour la restauration des mares (AESN)
- 57 K€ solde plan de relance (Les Petites Louches), 37 K€ Doctovue.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : réalisation d'un emprunt de 800 000 et un tirage de 2 500 K€ sur l'emprunt piscine contracté pour 9M€

Au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : Remboursement par Eure Normandie Numérique de l'avance de trésorerie consentie pour le THD pour 743 258 €.

Au chapitre 458 « Opérations pour compte de tiers » : 29 452 € de subventions ou participations des particuliers ou communes.

Evolution des épargnes, une capacité financière restaurée

- ✓ Une hausse des dépenses globales de fonctionnement : + 9,6 % entre 2023 et 2024
- ✓ Face à une hausse des recettes de 7,9 % sur la même période
- ✓ **L'épargne nette projetée est de 3 647 K€ contre 1,671 K€ en 2023**, ce qui permet d'avoir une bonne capacité d'autofinancement pour le prochain budget.

en €	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PREVISIONNEL	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	34 726 915 €	32 696 438 €	34 999 554 €	33 596 147 €
Dépenses de gestion	32 693 491 €	28 138 356 €	29 077 008 €	30 524 455 €
Epargne de gestion	2 119 296 €	4 832 396 €	5 429 134 €	3 456 692 €
Taux d'épargne de gestion	6,10%	14,78%	15,51%	10,29%
Frais financiers	227 114 €	316 114 €	338 418 €	385 000 €
Epargne brute	1 892 182 €	4 516 282 €	5 090 717 €	3 071 692 €
Taux d'épargne brute (seuil d'alerte < 8 %)	5,45%	13,81%	14,55%	9,14%
Remboursement capital de dette	1 340 173 €	2 844 478 €	1 443 073 €	1 500 000 €
Epargne nette (seuil d'alerte < 0 €)	552 010 €	1 671 804 €	3 647 644 €	1 571 692 €
Taux d'épargne nette	1,59%	5,11%	10,42%	4,68%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	2 489 172 €	4 269 869 €	6 733 339 €	11 028 683 €
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	5 092 020 €	7 255 850 €	12 519 573 €	18 887 179 €
Emprunts réalisés	1 400 000 €	1 866 667 €	3 300 000 €	4 912 245 €
Encours avec nouveaux emprunts	16 369 578 €	15 400 099 €	17 257 026 €	18 869 271 €
Capacité de désendettement (seuil d'alerte > 12 ans)	8,65 ans	3,41 ans	3,39 ans	6,14 ans
Taux d'endettement	47,14%	47,21%	49,31%	56,25%

Selon les standards de bonne gestion, il est d'usage de considérer que le plancher de l'épargne brute doit être de 8 % des recettes réelles de fonctionnement. **Ce niveau atteint en 2024 (14,55%) place l'Intercom en position d'investisseur public fiable.**

Un encours de dette et un taux de désendettement favorable.

C'est ainsi que notre capacité de désendettement, qui traduit l'aptitude d'IBTN à faire face au remboursement de ses emprunts, est inférieure à 4 ans (3,39 ans) en 2024, bien en deçà des 12 années à ne pas dépasser selon les standards de bonne gestion.

La situation financière de notre collectivité apparaît donc comme saine. C'est donc sur ces bases, identifiées et solides, que se prépare notre budget primitif 2025.

2 SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE L'IBTN

En 2023, l'EPCI a voté une hausse de la fiscalité de 10 % avec un engagement d'efforts partagés. A ce prix, nous avons pu maintenir des capacités financières acceptables et garder tout notre crédit auprès des banques pour financer nos projets. En 2024, la collectivité a maintenu ses efforts de maîtrise des dépenses avec un écart constaté avec le réalisé particulièrement important et bénéficié une bonne dynamique de ses recettes fiscales et dotations.

Malgré tout, dans un contexte qui reste marqué par d'importantes incertitudes parmi lesquelles la contribution de la collectivité à la réduction du déficit des finances publics de l'Etat, l'Intercom cherche à nouveau à élaborer un budget 2025 résilient. Ainsi, cette année de nouveaux efforts sur la maîtrise des charges de fonctionnement et un meilleur ajustement des crédits nécessaires ont été demandés ainsi qu'une optimisation des recettes.

Les principales orientations budgétaires pour 2025 sont les suivantes :

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Une augmentation des **dépenses de personnels** limitée au déroulement des carrières et aux mesures gouvernementales. L'augmentation des taux de cotisations employeurs de la CNRACL avec une première hausse de 3 points en 2025.
- Un effort de **maîtrise des crédits** ainsi qu'un meilleur ajustement des crédits nécessaires
- Une poursuite des **actions de rationalisation des moyens** : mise en place d'un plan de sobriété énergétique (régulation des températures, limitation des chauffages des équipements sportifs et de la température de l'eau...) ainsi que la finalisation du plan de rationalisation du patrimoine bâtementaire et du parc automobile.
- Le renforcement de **l'appui aux communes** inscrit au Pacte Financier Fiscal
- Renforcement de **l'appui aux associations**

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Budget principal

- Le non-recours au levier fiscal
- La participation de la collectivité à la réduction des déficits publics (Loi de finances 2025)
- La recherche active des subventions

Budget annexe Déchets ménagers

- Baisse du taux de la TEOM ramené à 11,5% contre 12% auparavant.

En ce qui concerne l'investissement :

- Une épargne nette prévisionnelle positive, fixée à environ 1M€
- L'adaptation de l'enveloppe d'investissement annuelle à ce seuil prudentiel.
- Un recours maîtrisé à l'emprunt grâce aux excédents de fonctionnement capitalisés

2.1 Section Fonctionnement

2.1.1 Des recettes de fonctionnement en légère baisse

Les recettes de fonctionnement du projet de budget sont en baisse de 3,2% (soit environ 1M€). Elles sont majoritairement constituées des produits de la fiscalité, des dotations et des produits de péréquation. La progression de la DGF (calculée sur la base du réalisé 2024) compense pour partie la perte liée au gel de la dynamique de TVA (Loi de finances 2025).

Les produits d'exploitation et revenus du domaine constituent une part marginale du budget principal.

Section de fonctionnement	BUDGET VOTE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
TOTAL - RECETTES REELLES	32 532 868 €	32 854 040 €	33 941 360 €	31 532 196 €	33 596 147 €	32 506 022 €
013 - Atténuations de charges	80 500 €	70 000 €	80 000 €	80 000 €	150 000 €	150 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 116 798 €	1 102 414 €	1 137 609 €	1 508 755 €	1 557 030 €	1 374 280 €
73 - Impôts et taxes	26 556 431 €	25 779 204 €	26 479 990 €	23 217 777 €	24 422 377 €	24 213 833 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 356 691 €	5 564 199 €	5 779 269 €	6 235 553 €	5 684 150 €	5 934 804 €
75 - Autres produits de gestion courante	177 831 €	203 500 €	224 492 €	184 124 €	1 730 326 €	780 841 €
77 - Produits exceptionnels	144 617 €	34 723 €	140 000 €	176 554 €	- €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	100 000 €	100 000 €	100 000 €	129 433 €	52 264 €	52 264 €

NB : En 2023 le budget Déchets Ménagers est passé en budget annexe ce qui explique les différences dans le C / 73. L'augmentation des impôts et la dynamique de TVA qui ont contribué à diminuer la différence car le TEOM représentait environ 6M€.

2.1.1.1 Fiscalité et concours de l'état (chapitres 73 & 74)

Après une hausse des taux de fiscalité directe de 10 % en 2023, les taux d'imposition ont été maintenus en 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 9.05 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 25.36 % ;
- taxe habitation résidences secondaires (THRS) à 12.87 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 22.96 %.

Pour 2025, il est proposé de maintenir ces taux.

A noter que la hausse des bases fiscales annoncée pour 2025 est plus faible que les années précédentes : 1.70 % (contre 7.10% en 2023 et 3.9% en 2024).

En ce qui concerne la CVAE, celle-ci étant liée à la dynamique de TVA nous proposons de maintenir un montant identique à 2024 soit 2 933 740 €.

Le produit de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales 850 000 € et le produit des IFER (Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux) est estimé à 475 000 €.

La prévision relative à la GEMAPI est reconduite à hauteur de 465 000 € comme en 2024.

Conformément aux dispositions de la Loi de Finance 2025, la fraction de TVA perçue par l'IBTN en remplacement du produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ne sera pas indexée et est maintenue pour un montant de 7 344 725 €.

Concernant les dotations de compensation (Chapitre 74) nous prévoyons une baisse de 2 % par rapport à 2024, soit 1 668 307€ et la dotation d'intercommunalité est maintenue au montant réalisé de 2024, soit 1 306 533€.

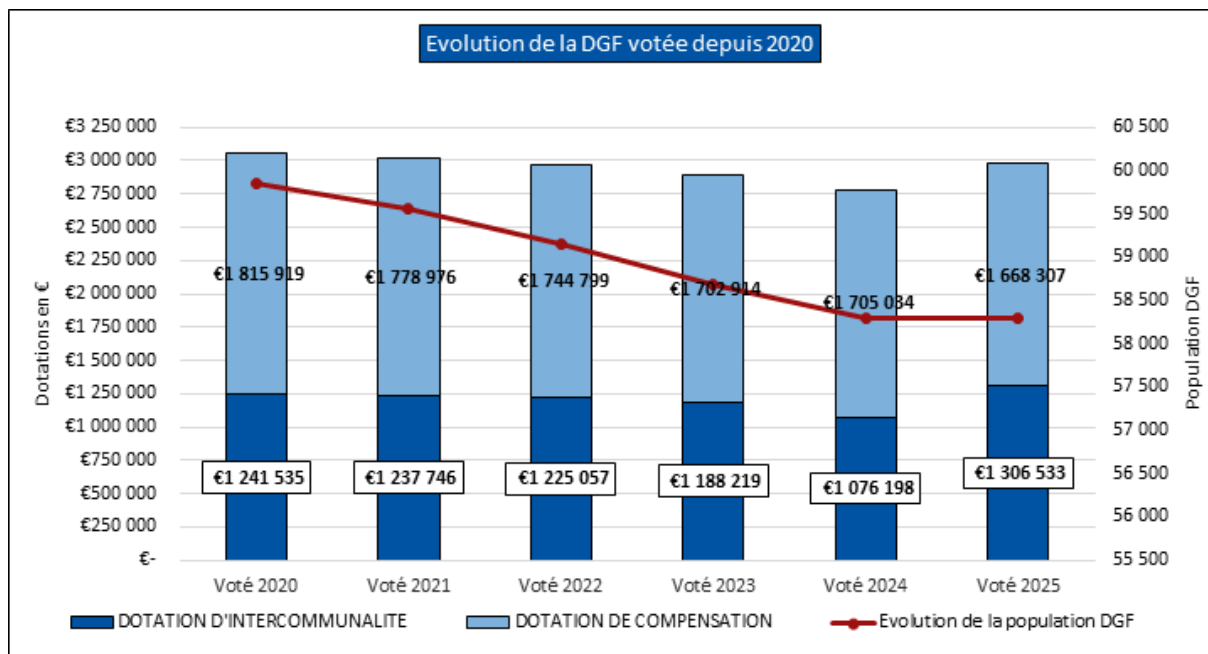


Synthèse des prévisions des recettes de fiscalité et de dotations

Recettes votées des taxes et leurs compensations	Compte		Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025
Taxe foncière, taxe d'habitation, fraction de TVA et CFE	73111	Taxe foncière (bâti)	3 900 444 €	4 081 915 €	4 811 433 €	5 036 705 €	5 122 311 €
	73111	Taxe foncière (non-bâti)	1 263 140 €	1 305 782 €	1 537 830 €	1 597 966 €	1 625 098 €
	73111	TAFNB	94 623 €	98 295 €	105 147 €	110 266 €	110 266 €
	73111	Taxe d'habitation	887 140 €	974 294 €	1 179 755 €	1 172 628 €	1 193 174 €
	73111	CFE	2 711 542 €	2 741 901 €	3 181 567 €	3 147 816 €	3 201 329 €
	7351	Fraction de TVA TH	6 511 558 €	6 715 097 €	7 516 500 €	7 567 288 €	7 344 725 €
	73211/7323	Autres impôts locaux	65 000 €	- €	1 628 €	5 428 €	5 428 €
	74833	Compensation exonérations	256 552 €	265 671 €	295 944 €	312 520 €	312 520 €
	Sous-total		15 689 999 €	16 182 955 €	18 629 804 €	18 950 617 €	18 914 851 €
CVAE et compensation de la taxe professionnelle	73112	CVAE	2 713 770 €	2 466 763 €			
	7352	Fraction de TVA CVAE			2 459 000 €	2 971 471 €	2 993 740 €
	748312	DCRTP	66 435 €	66 435 €	66 435 €	57 731 €	50 226 €
	74832	Compensation de la CET	1 175 989 €	1 124 693 €	1 274 969 €	1 288 310 €	1 187 676 €
	Sous-total		3 956 194 €	3 657 891 €	3 800 404 €	4 317 512 €	4 231 642 €
Autres recettes fiscales	73113	TASCOM	601 930 €	628 049 €	657 258 €	939 138 €	850 000 €
	73114	IFER	215 425 €	364 894 €	413 936 €	436 267 €	475 000 €
	73136	GEMAPI	465 000 €	465 000 €	465 000 €	439 762 €	439 762 €
	7331	TEOM	5 671 462 €	5 761 838 €			
		Sous-total		6 953 817 €	7 219 781 €	1 536 194 €	1 815 167 €
Péréquation	732221	FPIC	678 073 €	876 162 €	888 723 €	800 000 €	833 000 €
TOTAL			27 278 083 €	27 936 789 €	24 855 125 €	25 883 296 €	25 744 255 €

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Compte	Dotation globale de fonctionnement	Voté 2020	Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025
74124/741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 241 535 €	1 237 746 €	1 225 057 €	1 188 219 €	1 076 198 €	1 306 533 €
74126/741126	DOTATION DE COMPENSATION	1 815 919 €	1 778 976 €	1 744 799 €	1 702 914 €	1 705 034 €	1 668 307 €
	Evolution de la population DGF	59 855	59 552	59 160	58 685	58 295	58 296
Total		3 057 454 €	3 016 722 €	2 969 856 €	2 891 133 €	2 781 232 €	3 033 136 €



2.1.1.2 Les autres recettes (Chapitres 013,70,74,75,77,78)

Les autres recettes concernent les produits des services (école de musique, piscine) les refacturations des services supports et refacturations diverses entre budgets annexes (salaires, frais de bâtiments...) pour un montant estimé à 1 374 280 € (chapitre 70).

Les atténuations de charges correspondent notamment au remboursement des indemnités journalières) pour 150 000 € (chapitre 013)

Le chapitre 74 des Dotations, subventions et participations comprend également le montant des subventions des différentes collectivités (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau...etc) versées au titre des actions menées par les services et pour le financement des postes. Le montant de ces dotations est estimé à 1 569 K€ : tels que le financement des 5 France-services du territoire pour un montant de 225 K€ (45 000 €x5), le financement de postes, de projets culturels, de travaux de restauration et préservation de la biodiversité, OPAH, Fonds Vert animation, subvention leader pour le dispositif de co-voiturage REZO POUCE, Région territoire expérimentation...

Le Chapitre 75 – Des produits de gestion courante comprend les loyers du centre d'affaires, de la gendarmerie, de la légumerie conserverie des petites Louches, les locations des bassins de la piscine. On trouve également des subventions qui transitent par le budget principal et dont la somme équivalente est prévue en dépenses, telles que la compensation transport scolaire de la région (426 K€) le fauteuil de dentiste (80K€). Il est rappelé qu'à ce chapitre, au BP 2024, on trouve une somme de 881 K€ liée à un transfert du budget ZAE Maison Rouge et des annulations de rattachements pour 368 K€. Ce qui explique la baisse des produits de gestion proposée pour 2025.

2.1.2 Dépenses de fonctionnement, un nouvel effort demandé à l'ensemble des services

Le Projet de Budget 2025 a été monté dans un contexte d'incertitudes lié au calendrier inédit et aux propositions changeantes du Projet de Loi de Finances 2025. L'intercom cherche à nouveau à élaborer un budget 2025 résilient. Il a notamment été demandé dans la lettre de cadrage budgétaire de nouveaux efforts sur la maîtrise des budgets de fonctionnement et un meilleur ajustement aux besoins réels des services.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement baissent de 436K€ soit de 2%.

Section de fonctionnement	BUDGET VOTE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
TOTAL - DEPENSES REELLES	32 835 644 €	32 208 611 €	32 572 439 €	29 152 800 €	30 524 455 €	30 088 806 €
011 - Charges à caractère général	6 715 388 €	6 691 336 €	6 930 607 €	5 753 579 €	6 002 892 €	5 920 027 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 482 099 €	7 356 618 €	7 734 210 €	8 394 987 €	9 164 400 €	8 992 600 €
014 - Atténuations de produits	10 236 629 €	10 323 901 €	10 308 820 €	9 550 028 €	9 655 520 €	9 641 268 €
022 - Dépenses imprévues	150 000 €	200 000 €	300 000 €	700 000 €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	7 618 637 €	7 102 247 €	6 592 029 €	3 734 384 €	5 146 400 €	4 853 043 €
66 - Charges financières	242 157 €	246 780 €	225 863 €	358 000 €	394 760 €	564 619 €
67 - Charges exceptionnelles	340 734 €	287 729 €	480 910 €	640 822 €	130 483 €	17 249 €
68 - Dotations aux provisions	50 000 €			21 000 €	30 000 €	100 000 €

2.1.2.1 Focus les dépenses de personnel (Chapitre 012)

L'évolution de la masse salariale en 2025 est estimée à 8 992 600€ soit une baisse de près de 1,87 % par rapport du BP 2024 (-171 800€ K€)

Cette évolution s'explique par 3 facteurs : L'adaptation des effectifs aux besoins de la collectivité et leur évolution, des mesures internes de politique de ressources humaines et des mesures exogènes qui impactent les crédits consacrés au personnel.

L'année 2023 a été marquée par la nécessité de recruter plusieurs agents pour asseoir les missions de

l'intercom et pour développer ses projets (service RH, urbanisme, et service déchets pour la mise en place de la tarification incitative). 2024 a été marqué par la stabilisation des effectifs et le redéploiement des postes chaque fois que cela est possible. Les services ont été invités à repenser leur organisation plutôt que de recourir automatiquement au recrutement d'un nouvel agent. Ce travail se poursuivra en 2025.

Effectifs au 31/12 - extraction rapports égalité femmes/hommes :

▪ 2022 :

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	103	68	171
Non titulaire	52	40	92
Total	155	108	263

▪ 2023

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	102	73	175
Non titulaire	60	51	111
Total	162	124	286

▪ 2024

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	106	68	174
Non titulaire	48	62	110
Total	154	130	284

En 2025 la collectivité souhaite maîtriser le recours aux heures supplémentaires payées par une meilleure organisation du temps de travail des équipes.

2.1.2.2 Les autres dépenses de fonctionnement

Chapitre 011. Charges à caractère général

Concernant les charges à caractère général on note une légère baisse de - 0.55 % par rapport à 2024. Rappelons que ce chapitre contient notamment le loyer du nouveau siège, les frais d'électricité, carburant, entretien voirie.... Les frais liés au fonctionnement des différents services.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Les autres charges de gestion sont également en baisse par rapport au BP 2024 (- 293 357€, soit une baisse d'environ 5,7%)

Les principales dépenses de ce chapitre sont les subventions d'équilibre :

- Au budget Office du tourisme (248 K€) soit 41% de baisse par rapport à 2024,
- Au budget Régie transport (198 K€) soit une augmentation de 10 % par rapport à 2024 que l'on peut attribuer à l'augmentation des charges de l'emprunt et l'amortissement des bus.

- La subvention du budget CIAS 2 376 411 €, soit une augmentation de 4.70 %, qui s'explique par une augmentation de la masse salariale (dont assurance du personnel +50%, CNRACL) et une surévaluation des recettes en 2024 pour le chantier d'insertion (soit -26 % en 2024 au 6419) ce qui conduit à une hausse de la subvention de 106 411 €, auquel s'ajoute un reversement de 103 000 € pour le budget SAAD (cette somme était habituellement versée au chapitre 011)

Le fonds de concours de fonctionnement vers les communes pour l'entretien des gymnases (175K€) suite à la révision du Pacte Financier Fiscal.

Nous trouvons également les indemnités des élus et les subventions aux associations.

L'enveloppe aux associations est maintenue hauteur de 80 000 €. Elle est complétée cette année par une enveloppe au chapitre 011 de 20 000 € pour les demandes des clubs ou associations pour le transport en bus.

Ce chapitre contient également des aides dans le cadre de l'OPAH, les subventions dans le cadre du contrat de ville, la mobilité, MJC, le point justice et autres projets financés pour 332 K€ et le reversement de la participation de la Région vers le budget Régie transport.

Chapitre 66 - Les intérêts de la dette, une hausse due à l'emprunt piscine et à la hausse des taux

Depuis 2022 nous notons une forte hausse des taux d'intérêts.

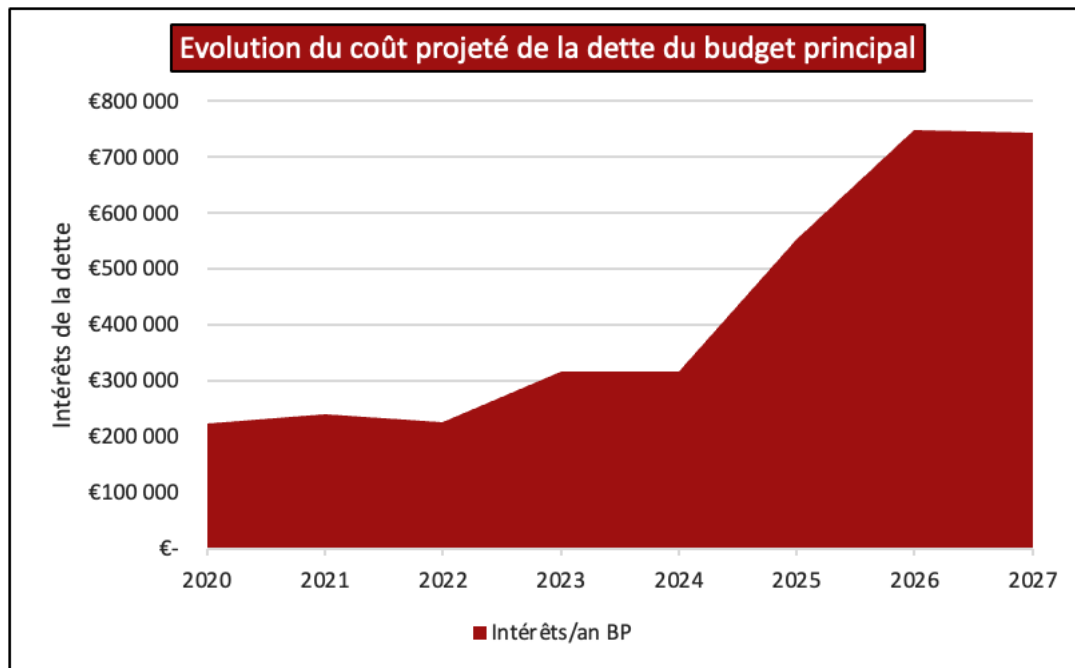
Nous disposons de 5 emprunts à taux variables et les nouveaux emprunts réalisés à taux fixes le sont à des taux nettement plus élevés que les années précédentes.

Le montant des intérêts estimés pour la dette en cours est de 278 021 €.

A cela il faut rajouter les intérêts concernant les 2,5 M€ déjà débloqués pour la piscine et qui sont estimés à 78 720 € pour l'année 2025.

Et une somme de 200 000 € est ajoutée en prévision du montant des intérêts estimés sur les sommes complémentaires qui seront débloquées sur l'emprunt de 9 M€ destiné au projet du Centre Aquatique

Le graphique montre également une hausse de 235 % du coût des intérêts en 2026 et 2027 qui s'explique en grande partie par la construction du nouveau centre aquatique de Bernay.



2.2 Évolution des épargnes : une gestion économe au service de l'investissement

PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL						
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP PREVISIONNEL 2025
EPARGNE DE GESTION - Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette	2 629 542	2 938 906	2 119 296	4 832 395	3 456 692	2 973 818
EPARGNE BRUTE (=épargne de gestion - intérêts de la dette)	2 406 913	2 698 015	1 892 182	4 516 281	3 071 692	2 417 076
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	7,42%	8,11%	5,45%	13,81%	9,14%	7,33%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 108 800 €	1 223 484 €	1 340 173 €	2 844 478 €	1 500 000 €	1 387 000 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€) (=épargne brute-rbt capital de la dette)	1 298 112	1 474 531	552 009	1 671 803	1 571 692	1 030 076
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 031 568	16 315 667	16 736 244	15 400 099	17 171 382	22 374 167
CAPACITE DE DESENETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	6,7 ans	6,0 ans	8,8 ans	3,4 ans	5,6 ans	9,3 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	49,40%	49,04%	48,19%	47,10%	51,11%	67,85%

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Nous constatons que cette épargne baisse légèrement en raison des intérêts de la dette qui augmentent comme nous

l'avons montré au paragraphe ci-dessus. Elle passe légèrement en deçà du seuil de gestion prudentiel 8%.

L'Épargne nette : L'augmentation des taux d'imposition 2023 et une gestion économe ont permis de rétablir nos épargnes et de restaurer notre capacité à agir et à investir. Pour 2024 (BUDGET PRIMITIF) notre épargne nette s'établit à 1 571 K€ contre 1 671 k€ en 2023 et 552K€ en 2022. **En 2025, et malgré la baisse des recettes de fonctionnement impactées par La Loi de Finances (gel de dynamique de TVA) les efforts de maîtrise de la dépense permettent de dégager une épargne nette positive de 1 030 076 €**

Un indicateur de sa capacité à **financer les projets du territoire tout en recourant à un niveau d'emprunt raisonnable.**

2.3 Section investissement

Cette prospective budgétaire pour 2025 nous permet de projeter une épargne nette positive de 1M030€, de maintenir un autofinancement positif et une capacité à financer les projets de la collectivité.

2.3.1 Dépenses investissement : un niveau élevé pour soutenir les politiques de l'IBTN

Section d'investissement	BUDGET VOTE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL - DEPENSES	9 014 068 €	8 056 026 €	9 666 601 €	12 998 591 €	20 387 679 €	23 239 137 €
001 - Déficit d'investissement reporté	447 €	367 219 €	1 666 130 €	1 689 118 €	3 248 350 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			38 992 €		- €	
13 - Subventions d'investissement	4 093 €	16 897 €	12 804 €		86 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 137 134 €	1 249 000 €	1 346 106 €	3 091 080 €	1 500 500 €	1 391 829 €
20 - Immobilisations incorporelles	409 150 €	338 808 €	1 599 640 €	1 134 205 €	73 809 €	404 322 €
204 - Contributions aux investissements communs des GHT	2 404 850 €	895 438 €	707 390 €	521 030 €	376 056 €	231 942 €
21 - Immobilisations corporelles	3 330 019 €	2 451 873 €	3 425 571 €	3 282 676 €	3 009 944 €	4 743 147 €
23 - Immobilisations en cours	313 800 €	684 000 €	509 968 €	2 390 800 €	10 428 559 €	15 292 169 €
26 - Participations et créances rattachées	1 300 €	1 000 €	- €		- €	
27 - Autres immobilisations financières	1 346 274 €	1 972 791 €	105 000 €	485 000 €	971 289 €	540 572 €
Autres opérations pour compte de tiers (comptes 45)	67 000 €	79 000 €	255 000 €	404 682 €	779 086 €	635 156 €

En matière de dépenses d'investissement, le Centre Aquatique reste la priorité du mandat avec une enveloppe de 22 137 543 € TTC dont 12 268 000 € sur 2025.

Pour les autres investissements, l'enveloppe annuelle hors centre aquatique et Pôle multimodal de Bernay

est proposée à 6 600 000 €.

Le projet du Centre Aquatique reste le projet phare du mandat. Ce projet est subventionné par plusieurs organismes (État, Département, région...) pour un montant de 7 220 K€. Dans le cadre des attributions de compensation, les communes ont été mises à contribution pour le financement de cet investissement. Une participation annuelle de 718 570 € (dont 137 K€ pour Bernay en investissement) a été calculée. Cette contribution permet de financer l'investissement par le remboursement de l'emprunt sur 25 ans.

L'IBTN souhaite poursuivre son investissement sur l'entretien des voiries communautaires L'IBTN avec une enveloppe de 1 700 K€ (hors enduits, soit + 1M€ en dépenses de fonctionnement – chapitre 011)

Ces travaux ont plusieurs objectifs :

- Sécuriser le réseau routier.
- Réaliser de l'entretien préventif afin d'éviter le curatif qui est plus coûteux.
- Travailler en partenariat avec les communes sur des aménagements spécifiques

L'IBTN souhaite accentuer son action sur la mobilité avec 4 700 € d'investissements, dont 2 987 K€ pour le Pôle d'échange Multimodal de Bernay et 1 779 K€ pour l'aménagement de deux pistes cyclables (accès au Centre Nautique, ligne Serquigny – Beaumont le Roger. Ces projets sont subventionnés, le reste à charge pour la collectivité est de 1 002 K€.

L'enveloppe pour les projets liés à l'environnement, la gestion des zones humides et la prévention des inondations est de 1 329 227 € avec un reste à charge de 450 998 € pour l'IBTN.

- 450K€ travaux de lutte contre les ruissellements et les inondations (entretien des fossés etc.)
- 65K€ restauration de mares
- 85K€ Plantations de Haies
- 260K€ travaux de RCE (reconstitution continuité écologique)
- 225K€ préservation de la biodiversité (Natura 2000 et TVB), etc.

Des investissements sont fléchés pour l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des bâtiments :

- 152K€ acquisition du Moulin de Livet sur Authou
- 150 K€ aménagement de la Maison France Service à Beaumont le Roger
- 70K€ CCRIL 2
- 80K€ signalétique des bâtiments de la collectivité et aménagement du Centre d'affaires

142K€ pour l'acquisition de différents véhicules pour la voirie et les espaces verts, sableuse, remorque, balai mécanique, fourgon tôle.

2.3.2 Recettes d'investissement : un volume d'emprunt maîtrisé

Section d'investissement	BUDGET VOTE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL - RECETTES	7 885 956 €	4 435 862 €	6 063 674 €	8 678 978 €	16 787 928 €	22 362 728 €
024 - Produits de cession	192 000 €	208 300 €	311 000 €	864 000 €	846 500 €	467 600 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 612 879 €	2 278 897 €	2 594 102 €	2 820 102 €	6 040 026 €	6 567 580 €

13 - Subventions d'investissement	364 743 €	465 347 €	960 170 €	1 385 315 €	3 771 511 €	7 582 168 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 662 734 €	1 427 400 €	1 933 902 €	1 190 105 €	4 912 745 €	6 504 000 €
20 - Immobilisations corporelles				247 725 €	18 196 €	
23 - Immobilisations en cours		- €			15 852 €	3 000 €
27 - Autres immobilisations financières			- €	1 847 984 €	743 258 €	743 258 €
Autres opérations pour compte de tiers (comptes 45)	53 600 €	55 918 €	264 500 €	323 746 €	439 840 €	495 122 €

Chapitre 024 – produits de cession

Les ventes des anciens sièges se poursuivent avec la cession des locaux du Bâtiment Administratif de Brionne et de Beaumont-le-Roger pour un montant total de 467 600 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

L'intercommunalité perçoit le FCTVA dans l'année de réalisation. Malgré tout, un décalage sur les paiements de fin d'année est toujours constaté. La prévision du FCTVA est en augmentation par rapport à 2024 en raison notamment du projet de Centre aquatique et du Pôle multimodale de Bernay.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les services optimisent au maximum des subventions qu'ils peuvent avoir dans les projets.

L'intercommunalité perçoit le FCTVA dans l'année de réalisation, avec malgré tout, un décalage sur les paiements de fin d'année est toujours constaté. La prévision de FCTVA est en augmentation par rapport à 2023, en raison notamment du projet de centre aquatique et du Pôle Multimodal de Bernay. (Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves)

Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilés

L'encours de la dette et les nouveaux emprunts

Il est rappelé qu'un emprunt de 9 000 000 € a été contracté en 2024 auprès de la Banque Poste, pour le projet du Centre Aquatique (Taux fixe à 3.46% sur 25 ans avec une phase de mobilisation de 2 ans. Un premier tirage a eu lieu en 2024 de 2 500 000 €. Ainsi le complément de l'emprunt est prévu sur 2025 pour un montant de 6 500 000 €

Année	Encours de dette au 31/12	Evolution N-1	Emprunts nouveaux
2021	16 315 667 €		1 500 000 €
2022	16 369 578 €	0,33%	1 400 000 €
2023	15 400 099 €	-5,92%	1 500 000 €
2024	17 257 026 €	12,06%	3 300 000 €
2025	22 374 167 €	29,65%	6 500 000 €
2026	21 005 281 €	-6,12%	
2027	19 376 444 €	-7,75%	

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de la dette au 31/12		18,76%

Les annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

Dette	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	1 464 376 €	1 567 286 €	3 160 592 €	1 781 490 €	1 943 742 €	2 005 556 €	2 139 673 €
Evolution n-1 (en %)		7,03%	101,66%	-43,63%	9,11%	3,18%	6,69%
Capital en euros	1 223 484 €	1 340 173 €	2 844 478 €	1 443 072 €	1 387 000 €	1 368 886 €	1 628 836 €
Intérêts en euros	240 891 €	227 114 €	316 114 €	338 418 €	556 742 €	636 670 €	510 837 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Le remboursement de l'avance sur le projet THD par Eure Numérique était de 743 245 € pour 2024. Pour mémoire un premier remboursement a été réalisé sur 2023 pour 1 486 517€ et le dernier versement aura lieu en 2025 pour 743 245 €.

3 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'IBTN

Après une année 2022 marquée par une dégradation de ses finances à l'instar des autres collectivités locales, la collectivité a restauré en 2023 sa capacité à agir et gardé tout son crédit auprès des banques pour financer ses projets. En 2024, tous les leviers d'ajustement, en dépenses comme en recettes, ont été actionnés.

Dans le même temps, de nouveaux financements ont été recherchés et les coûts superflus ont été traqués : renforcement des outils de contrôle de gestion des structures que nous finançons et des budgets que nous gérons, la maîtrise des effectifs permanents et non permanents (remplacements...), la gestion des énergies et des ressources la plus économe possible

En 2025 de nombreuses incertitudes persistent, contribution à l'effort de réduction du déficit public, ralentissement économique, géopolitique de l'énergie. Dans ce contexte, il nous faut poursuivre la gestion prudente et ambitieuse de la collectivité, être sélectifs dans nos interventions et à prioriser celles qui entrent pleinement dans nos priorités.

3.1 Aménagement du territoire : pour une ruralité dynamique !

En soutenant l'économie de proximité, en recensant les friches pour planifier leur revitalisation, en investissant dans des infrastructures modernisées comme le cinéma ou le centre aquatique, en offrant une animation culturelle et sportive de qualité, la collectivité renforce l'attractivité de son territoire et offre à ses habitants un cadre de vie propice à l'épanouissement de chacun.

3.1.1 Développement Économique et soutien à l'emploi, un territoire dynamique !

Soutenir l'économie de proximité, faciliter le recrutement, accompagner toute demande de création ou d'installation d'entreprise sur le territoire, permettre l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi sont autant de défis à relever pour 2025. Dans cet objectif, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a constitué une équipe de collaborateurs dédiée au développement économique.

Un état des lieux économique a d'abord été réalisé avec des partenaires privés. Ce qui a permis d'évaluer le potentiel de développement de l'Intercom et de mettre en place une stratégie économique pertinente.

Les friches commerciales et industrielles ont été recensées. Un outil SIG a été mis en place afin d'analyser et décrire l'ensemble des acquisitions et disponibilités de terrains sur les 15 Zones d'activité de l'Intercom.

En 2024, l'IBTN a obtenu le Label Territoire d'Industrie. Initié en 2018 et reconduit en 2023, Territoires d'industrie est un programme co-porté par la Direction Générale des Entreprises et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour accompagner la réindustrialisation de 183 territoires labellisés.

3.1.1.1 Un Parc d'activité (ZAC) la dynamique des ventes se poursuit en 2025

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) constituent un élément essentiel du développement économique au niveau local. Elles jouent un rôle majeur dans la promotion de l'activité économique, la création d'emplois, et le renforcement des territoires.

Les ZAE sont des espaces dédiés au développement des entreprises. Elles regroupent des parcelles de terrains aménagées pour accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, ou tertiaires. L'IBTN intervient dans la planification, la création, et la gestion de ces zones sur le territoire.

L'EPCI dispose de quinze ZAE dont 5 sont gérées en budgets annexes :

- ↗ ZAE Risle Charentonne
- ↗ ZAE Maison Rouge
- ↗ ZAE Les Granges
- ↗ ZAE Aéroport
- ↗ ZAE La Couture

Depuis 2020, **17 Ventes de parcelles** sur les zones d'activité de la collectivité ont été réalisées pour un produit de près de **1.85 millions d'euros**. **Une nouvelle politique tarifaire a été mise en œuvre** intégrant des critères objectifs (emplacement, visibilité, taille et nombre d'emplois créés du pétitionnaire, etc.).

La collectivité a sollicité la société KPMG afin d'apurer l'historique, actualiser les budgets annexes des ZAC et déterminer le prix de revient au mètre carré des superficies disponibles afin de les commercialiser au juste prix. Le rendu des travaux a été reporté au premier semestre 2025.

En 2025, les actions d'aménagement des zones d'activité se concentreront principalement sur l'assainissement, avec plusieurs projets clés, dont l'étude capacitaire pour la zone de Maison Rouge, le réaménagement du poste de relevage aux Granges, et le fonctionnement d'exploitation des zones de La Couture, des Granges et de Maison Rouge.

Les travaux de voirie les plus importants seront engagés sur la zone de Maison Rouge, pour un montant supérieur à 200 K€.

Par ailleurs, **plusieurs ventes de terrains**, initiées depuis plusieurs mois, voire années, devraient se concrétiser en 2025, générant un montant estimé à plus de 600 K€.

Notre intercommunalité se distingue de celles de nos voisins par la possession **de plus de 25 hectares de surface économique disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises**, soutenues par une brochure

dédiée au parcours résidentiel entrepreneurial et une stratégie d'attractivité résolument dynamique.

3.1.1.2 Le soutien aux entreprises et à l'emploi, une priorité

L'**emploi** étant une priorité économique essentielle pour le territoire un site internet dédié à l'emploi local, www.emploiBernaynormandie.fr, a été créé. Cette plateforme recense les offres d'emploi et les profils des chercheurs d'emploi sur l'ensemble du territoire, facilitant ainsi la mise en relation entre recruteurs et candidats. Afin de garantir la pérennité de cet outil, nous souhaitons maintenir l'abonnement annuel, assurant ainsi un soutien continu à l'emploi local.

En parallèle, le développement économique a aussi choisi de pérenniser le soutien à la **création d'entreprise**, un levier important pour l'emploi et l'attractivité du territoire. Un investissement de plus de 20 000 € a été alloué au financement du "Parcours du créateur", ainsi qu'à l'association Initiative Eure, qui facilite l'accès à des prêts à taux zéro pour les porteurs de projets. Ces mesures visent à encourager l'entrepreneuriat local et à soutenir les initiatives économiques en faveur de la création d'emplois.

Pour la troisième année consécutive, le **Festival de la création d'entreprise, de l'emploi et de la formation** aura lieu et réunira les acteurs de ces secteurs en partenariat avec France Travail, la Mission Locale et Cap Emploi. Cet événement permet aux visiteurs d'être informés et accompagnés dans leurs démarches professionnelles, qu'il s'agisse de création d'entreprise, de recherche d'emploi ou de formation.

Afin de renforcer le soutien aux entreprises locales, une nouvelle série d'ateliers thématiques a été mise en place pour accompagner le **développement de la marque employeur**. Après le succès rencontré lors de l'édition précédente, ces ateliers se poursuivent en partenariat avec l'ADN. Ils visent à aider les entreprises à attirer et fidéliser les talents, tout en valorisant leur image.

Le **soutien à la formation** des jeunes reste également une priorité. Le programme "Les Gestes de nos Métiers", porté par le GIAB, permet aux élèves de découvrir concrètement les réalités des métiers. Grâce au soutien financier et logistique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), un service de transport scolaire a été mis en place pour faciliter l'accès des élèves et de leurs enseignants aux différents sites.

Dans une volonté d'entretenir les zones d'activités, un budget de 39 800 € a été alloué à un **chantier d'insertion** pour l'entretien des espaces verts contribuant ainsi à la fois à l'embellissement du territoire et à l'insertion professionnelle.

Enfin, une **stratégie d'attractivité** et de **promotion du territoire** est en cours de développement. Cette initiative vise à renforcer la visibilité et l'attrait du territoire, tant pour les résidents locaux que pour les entreprises extérieures, dans une démarche de développement durable et de croissance économique.

3.1.1.1 Tourisme : développement de l'offre scolaire et du tourisme d'affaire

Au travers du développement touristique, l'Intercom Bernay Terres de Normandie met en valeur son territoire et le fait rayonner au-delà de ses frontières. L'afflux touristique a progressé de 44% depuis 2020.

Avec ses 70 animations, le **Festival du Goût Local** a attiré plus de 8500 visiteurs.

Avec le lancement de l'**Artère** ce sont 11 œuvres pérenne qui ont été installées sur les 26 km de voie verte et en font une destination de choix pour les amateurs d'art urbain et de nature. En 2024, l'Artère a permis d'être sélectionné par le Département pour les Journées européennes du patrimoine dont le thème était cette année le « street art ». Des vélos étaient proposés à la location au départ de la voie verte à Bernay pour relier Broglie et les œuvres qui y étaient installées. En 2025 le parcours sera enrichi de nouvelles œuvres (36K€)

En 2025, l'office du Tourisme souhaite développer fortement son **offre scolaire** fort du succès des animations programmées en 2024 : découverte du patrimoine naturel et visite de l'abbaye du Bec Hellouin, séance de tir à l'arc comme au moyen âge au Château du Blanc Buisson, visite du château théâtralisé, etc...

L'accent sera également mis sur le tourisme d'affaire pour développer l'attractivité résidentielle du territoire.

Un éductour sera proposé aux autocaristes (GP) ainsi que des voyages de presse à destination de la presse régionale (PQR). 2025 sera marquée par l'entrée du site du Château du Champ de bataille (nouvelle boutique et salon de thé petite restauration) dans les offres de groupes ce qui permettra d'offrir un circuit allant de l'abbaye du Bec au Château et jardins du Champ de bataille.

Sera lancé le 1^{er} avril 2025 un nouveau site internet plus ergonomique, mieux référencé, disponible en français et en anglais, enrichi de nouvelles fonctionnalités : carte de randonnées, réservation et achat en ligne de prestations table, nuitées, visites ...

Engagé pour un tourisme durable, le nombre d'exemplaire papier du magazine touristique sera réduit. L'envoi d'un lien à télécharger par mail sera privilégié. Le stock de documentation en libre-service est ajusté chaque année à ce qui a été diffusé l'année dernière.

Le magazine touristique de l'IBTN met l'accent sur le slow tourisme privilégiant la mise en avant d'un tourisme durable : sont promus les partenaires de l'office de tourisme qui sont engagés dans une démarche durable : restaurant privilégiant l'approvisionnement locale, écogite, itinérance douce, etc . Les productions locales sont mises en avant dans les boutiques de l'OT.

3.1.2 Les actions culturelles, sportives et éducative : favoriser le rayonnement du territoire

Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions seront poursuivies ou initiées en 2025.

Magnétik, le 1^{er} festival des arts numériques de Normandie

Particulièrement active dans le domaine de la culture et des sports, IBTN propose depuis 2022 une **offre culturelle singulière, le premier Festival des arts numériques et musique électronique**. Le festival **MAGNETIK** revient pour une quatrième édition les 23,24 et 25 mai 2025. Au programme : Concerts, animations, arts numériques. Cette année, l'IBTN s'est adjoint les services de Franck Testaert, conseiller artistique et scénographe pour développer le festival dans ses formes, sa fréquentation et son déploiement spatial.

La communication déployée autour de l'évènement l'année passée porte ses fruits et devrait permettre à ce festival de s'imposer comme une destination incontournable des Eurois et bien au-delà ! Ce festival

a pour vocation d'attirer les jeunes des métropoles normandes vers Bernay afin de leur faire découvrir le patrimoine local. Son budget global est d'environ 190 000€.

Art et culture de proximité : l'Artère, Sentiers d'art, Conte Musical, le réseau du conservatoire et des écoles de musiques

En 2025, IBTN enrichira de nouvelles œuvres son nouveau parcours d'art urbain sur la voie verte entre Bernay et Broglie. Avec l'**Artère, parcours d'art urbain en pleine nature**, IBTN a surpris autant les habitants que les touristes de passage faisant rayonner le territoire au-delà de ses frontières.

Après Broglie en 2021, Beaumontel en 2022, Brionne en 2023, Beaumesnil en 2024, c'est au tour de Serquigny d'accueillir cette année la nouvelle édition des **Sentiers d'Art**. Ce festival d'art éphémère a vocation à tourner sur l'ensemble du territoire pour mettre en valeur un patrimoine naturel ciblé et sublimé par une pléiade d'artistes choisis. L'installation d'une œuvre pérenne sur le site sera renouvelée. Son budget est de 50 000€

La musique se diffuse auprès du public par la poursuite en 2025 du **Conte Musical** mêlant l'écriture, la musique et le cinéma d'animation et l'accentuation des orchestres à l'école. Cette action allie la mise en résidence d'artistes avec le travail avec les habitants. Voulu comme une création artistique unique sur le territoire, elle offre des restitutions pour un millier de scolaires chaque année. Son budget est d'environ 36 000€. Comme tous les événements du projet culturel ils sont accessibles à tous les publics et sont gratuits

En 2024, **Le réseau du Conservatoire et des Écoles de Musique**, fort de ses 720 élèves poursuit son action et rend la musique accessible au plus proche des habitants grâce à de très nombreux événements : remise de diplômes ; semaine à thème avec 4 à 5 concerts, Concert des orchestres d'harmonie, Fête du Conservatoire. Une enveloppe de 29K€ est mobilisée.

Lutter contre l'illettrisme, partager le plaisir de la lecture

En 2024 a été mis en place le Contrat Territoire Lecture pour **lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme** : un diagnostic a été fait (20 000€) et des actions ont été commencées : 40 classes soit 650 élèves environ ont bénéficié de la promotion de la lecture.

En 2025, le CTL sera interrompu de façon provisoire du pour attendre des circonstances plus favorables pour les partenaires financiers. Reprise éventuelle en 2026.

3.1.2.1 Donner le goût et partager les valeurs du sport

La politique sportive se concentre essentiellement sur le centre nautique et le projet de construction d'un nouveau centre nautique. Tout au long de l'année sont proposées

- **Des activités intercommunales** : aquagym, aqua bike, leçons d'apprentissage ou de perfectionnement adultes et enfants, bébé nageur, post et pré-natal, seniors, aqua santé, natation loisirs adultes et enfants.
- **Des activités associatives** : Aquagym, aqua bike, plongée sous-marine, natation sportive, école de natation, natation synchronisée, sauvetage aquatique (formations BNSSA).
- **Des animations sportives solaires** : Dans le cadre de l'accueil réglementaire des élèves, en 2024, le centre aquatique a accueilli 129 classes issues de 42 écoles, 29 classes issues de 6 collèges, 1 classe de l'IME. Afin de lutter contre les noyades et de développer le Savoir Nager, dans le cadre

du dispositif Aisance aquatique le centre nautique a accueilli 157 élèves issus de **4 écoles (projet IBTN) et 38 élèves issus d'une école (projet FFSS)**. La première édition des « Olympiades » a réuni en 2024 400 élèves des écoles maternelles du territoire.

Pendant les vacances scolaires, des animations intercommunales spécifiques appelées « aqua vacances » sont proposées pour différentes tranches d'Age : Jardin aquatique, queue de sirène, paddle, chasse au trésor, tir sur cible, Pâques en couleur et Halloween.

Ces activités sont reconduites en 2025.

Des évènements sportifs annuels qui rassemblent sont également mis en place avec nos partenaires :

La 5ème édition du triathlon scolaire en 2024 a eu lieu au stade d'athlétisme de Bernay en partenariat avec la ville de Bernay, l'Éducation nationale, la ligue de Normandie de triathlon, Arkema, la gendarmerie nationale, l'hôpital de Bernay, la mission locale de Bernay, SCB Sauvetage Aquatique et la Ressourcerie.

1048 élèves du territoire IBTN du CM1 à la 6è et 92 élèves de 12 centres de loisirs et de l'ITEP de Serquigny ont été accueillis. Un atelier de sensibilisation sur la sécurité routière a été proposé tout au long de la semaine par la Gendarmerie Nationale. Un atelier sur le bien-manger et santé/sport a été proposé par l'hôpital de Bernay.

La 2ème édition du triathlon UNSS a eu lieu en 2024 au stade d'athlétisme de Bernay pour les centres de Loisirs et les pôles ados. C'est une épreuve du championnat départemental UNSS, labellisée Terres de jeux. 80 participants en 2024 vs 61 en 2023

L'Intercom renforce son soutien aux associations qui font vivre notre territoire

En 2025 : **80 000 €** de subventions seront versés pour aider au développement des associations et de leurs activités.

En complément, une enveloppe de 20 000 euros sera consacrée à la prise en charge des transports en cas de besoins.

3.1.3 Le Centre aquatique, un équipement structurant !

Depuis le début du mandat, la collectivité mène une politique ambitieuse en matière d'équipement de loisirs, d'activités sportives et culturelles pour répondre au défi permanent d'attractivité résidentielle.

À la suite de la délibération de janvier 2022 qui a acté le préprogramme du futur Centre Aquatique de l'IBTN, le cabinet Chabanne a été sélectionné comme maître d'œuvre de l'opération. Cette étude qui est en phase Avant-Projet Détaillé (APD) va se poursuivre en 2024 avec comme objectif un démarrage des travaux en septembre 2024 pour une livraison au premier semestre 2026.

Cet équipement doit être adapté aux besoins du territoire et répondre aux enjeux environnementaux. Ainsi, une étude de faisabilité sur l'aspect énergétique a été menée, et celle-ci a mis en évidence la possibilité de se raccorder au réseau de chaleur urbain présent sur la ville de Bernay. En parallèle, des panneaux photovoltaïques seront implantés en toiture permettant une autoconsommation individuelle sur le site.

Cette structure doit satisfaire les obligations légales et les besoins exprimés par les habitants et les associations, c'est-à-dire :

- L'apprentissage de la natation.
- Le sport santé et la natation sportive.
- Le loisir et le bien-être.

La vocation de l'équipement est avant tout **sportive, familiale, ludique adaptée aux besoins du territoire** (augmentation de la capacité d'accueil pour les activités sportives, les demandes des associations, les activités de loisirs, proposition d'équipements ludiques attractifs). Il s'agira de proposer :

- Un bassin sportif couvert de 25m – 6 couloirs avec des gradins pour permettre l'organisation de manifestations sportives
- Un bassin annexe pour les activités et les loisirs
- Des équipements de jeux pour les plus jeunes
- Un espace de bien-être et de détente
- Une offre aquatique extérieure et utilisable à l'année (bassin nordique)
- Le bâtiment se devra de répondre favorablement aux questions de **développement durable et d'économie d'énergie** pour répondre aux enjeux du défi climatique et optimiser les subventions. Le raccordement de l'équipement au réseau de chaleur mis en place par le bailleur La Siloge permettra de réduire la facture énergétique de 50K€ par an.

L'estimation financière de l'opération (hors travaux d'aménagement de voirie et achat du foncier) est de 22 137 543 €

Après plusieurs mois de travail de la commission « centre aquatique » l'année 2024 a été marquée par la notification des subventions attendues de l'État (DETR 900 000€), ANS (490 000€), FNAT (700 000€) de la Région (3 629 809€), du Département (1 500 000 €) ainsi que la participation des communes au financement des travaux par modification libre des attributions de compensation (coûts des travaux et des frais financiers de l'emprunt) voté à l'unanimité en CLECT le 18 janvier 2023.

Les travaux de terrassement ont débuté en janvier 2025 pour la préparation du terrain et la pose des fondations. Près de 40 000 tonnes de matériaux manipulés pour créer un merlon acoustique.

En 2025, l'IBTN poursuivra ses investissements entrepris depuis 2022. **En 2024, Le montant de l'enveloppe des fonds appelés s'est élevé à 3 508 K€ (vs 7,9M€ au BP 2024) pour cette année 2025 il s'élève à 10,223M€.** Il est rappelé que le déficit de fonctionnement dudit équipement sera entièrement financé par l'intercommunalité.

Pour rappel, L'IBTN est compétente en « construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et la piscine de Bernay est donc passée sous gestion intercommunale à la création de l'EPCI.

3.1.4 Aménagement Urbain et habitat durable

3.1.4.1 La révision du SCOT

Le PLUi est une déclinaison du SCoT sur le plan opérationnel et s'impose à nous pour 2026. En effet, sans un PLUi en 2026, notre territoire perdra progressivement son pouvoir d'aménagement. Ce document sera en quelque sorte la feuille de route du SCoT à une échelle plus fine, pour une durée de 10 à 15 ans. Il traduit les dispositions du SCoT, par sa complémentarité et incarnera notre vision globale et équilibrée du territoire.

Le SCoT du Pays Risle Charentonne est en cours de révision depuis octobre 2021. L'objectif est de définir une organisation du territoire partagé sur les vingt prochaines années, en prenant en compte différentes thématiques telles que l'habitat, le développement économique, l'environnement et la mobilité, sous la dimension du développement durable.

Dans le même temps, la loi climat et résilience du 22 août 2021 incite à un objectif de réduction significative du rythme de l'artificialisation. Cette directive doit être prise en compte dans les orientations du SCoT.

En s'appuyant sur le diagnostic, 3 grands axes ont émergé, notamment sur la valorisation d'un cadre de vie qualitatif.

Les orientations s'attachent à protéger les continuités écologiques entre la trame verte et la trame bleue, accompagner les aménagements le long des corridors et au sein des réservoirs, garantir une gestion équilibrée des ressources naturelles et une maîtrise des risques (inondations, cavités, industriels...).

Concrètement, il s'agit de maintenir et renforcer le maillage bocager existant et de planifier une autre forme d'aménagement par la densification et la renaturation de nos centre-bourgs, en créant un nouveau mode de vie.

Les orientations s'attachent également à :

- Protéger les ressources naturelles
- Maîtriser les consommations énergétiques
- Développer la production d'énergies renouvelables
- Accompagner progressivement les alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Développer un maillage des mobilités douces

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du document d'orientation et d'objectifs (DOO) au travers de plusieurs réunions thématiques. Une première version du document a été présentée lors d'une réunion de travail en présence des personnes publiques associées en décembre 2023.

Le DOO s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- Vers une ruralité d'avenir qui valorise un cadre de vie durable et raisonnable
- Vers une ruralité d'avenir vivante et solidaire
- Vers une ruralité d'avenir porteuse d'une économie forte

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation du SCOT première étape avant le PLUI obligatoire en 2026. Arrêté en septembre 2024, la phase de consultation a pu être lancée auprès des communes et des personnes publiques associées. Cette phase va se poursuivre en janvier 2025 et sera suivie d'une enquête publique. **L'approbation du SCOT est prévue à l'été 2025.**

Une enveloppe d'environ 6K€ sera consacrée à la dernière phase de la révision, mise en fonction du module cartographie dans le logiciel urbanisme carte@ds, frais d'annonces liés à l'enquête publique (4K€) à réaliser dans le cadre du SCOT, rétribution du commissaire enquêteur.

3.1.4.2 Aménagement durable du territoire

Le Dispositif Petites villes de demain

Le dispositif national « Petites Villes de Demain » a pour vocation de redynamiser les centres villes et centres bourgs des communes de moins de 20 000 habitants.

Dans ce cadre, il a été signé en octobre 2022 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ayant pour objectif d'accompagner les communes dans la revitalisation de leur centre-bourg. La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Elle encadre un certain nombre de projets urbains ayant pour ambition d'améliorer le quotidien des citoyens en leur offrant des services de qualité et répondant aux enjeux actuels du territoire.

L'année 2024 a été consacrée à la phase opérationnelle de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) élaborée dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) avec un taux d'engagement des projets de 76.9%.

Les volets cadre de vie, aménagement urbain et habitat représentent plus de 53 % des projets engagés. Des logements ont été réhabilités et remis sur le marché à Mesnil-en-Ouche. Dans les communes de Bernay et de Beaumont-le-Roger, plusieurs aménagements urbains structurants ont également vu le jour. Les études en cours sur les friches de Brionne et celle du jardin aquatique de Broglie poursuivent leurs avancements et devraient être livrées dans le courant de l'année 2025.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par le déploiement de la **stratégie commerciale** des communes pour redynamiser les centres bourgs. La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche reflète notre engagement et son efficacité avec la réduction de la vacance commerciale de 70%.

La prévision budgétaire 2025 prévoit la reconduction de 2 postes financés en partie par l'État pour animer le dispositif :

- Chef de projet coordinateur : poste subventionné à 75%. Coordonne le projet PVD avec les 5 communes, rédige l'ORT en lien avec les communes, accompagne et redirige les communes vers les bons partenaires pour bénéficier d'un accompagnement ou d'aides financières sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet (transition écologique, redynamisation commerciale etc.) Nous avons différents partenaires financiers au programme tels que : la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ADEME ou encore le CEREMA. Le département et la région sont aussi des partenaires.
- Chef de projet ingénierie : poste subventionné à 75%. Profil technique, qui permet d'aider les communes techniquement notamment avec les AMO etc.

IBTN lauréate du programme européen LEADER 2023-2027

En 2022, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est portée candidate au programme européen LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), aux côtés de l'Intercommunalité Normandie Sud Eure, la communauté de communes du Pays de Conches et la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

L'objectif de cette candidature commune : **permettre à nos territoires ruraux de financer des projets locaux innovants portés par les acteurs du secteur public comme du secteur privé au moyen d'une enveloppe dédiée.**

30,5 millions d'euros de crédits européens, gérés par la Région, seront mobilisés sur la période de 2023 à 2027 pour impulser de nouvelles dynamiques de développement dans les 18 territoires ruraux retenus dont l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de cette nouvelle génération du programme LEADER. Sur ces territoires, les opérations d'investissement correspondant aux critères de développement définis par le GAL pourront bénéficier d'une aide financière du FEADER pouvant aller jusqu'à 80 % de leur coût global.

Pour obtenir un financement, il faut s'inscrire dans les axes stratégiques :

- 1 : Mieux vivre en bonne santé
- 2 : Mieux vivre en conciliant vie humaine et bien-être des écosystèmes
- 3 : Mieux vivre ensemble pour des communautés durables

Appui aux communes, garantir le développement équilibré sur le territoire et l'égalité des habitants

Appel à Projet « **Fonds de Concours 2024** » : Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être institués entre l'EPCI et les communes membres. Une commission communautaire d'attribution composée de 15 membres a été désignée par délibération du 23 septembre 2021. L'attribution des Fonds de concours validés par délibération du Conseil en 2024 ont accompagné financièrement la réalisation de nombreux projets (réfection voirie, trottoir et ralentisseur, aménagement de mare, végétalisation de cimetière, restauration de vannage, création d'aire de camping-cars, réalisation de terrains multi-supports, équipement pour la DECI, mise en sécurité du château de Serquigny ...) pour un montant total de 223K€. Plus de 21 communes ont été accompagnées.

La prévision budgétaire prévoit de lancer un nouvel appel à candidatures des fonds de concours pour 2025 pour un montant total plafonné à 200 000 €.

3.1.4.3 Politique de l'Habitat : pour un habitat durable et solidaire

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, la révision du SCOT.

En juillet 2021, le PLH a été suspendu après la validation des deux premières phases, à savoir le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques pour permettre l'avancée de la révision du SCOT, document supra au PLH. Début 2023, la démarche d'élaboration du PLH a repris par le lancement de la phase 3 (Définition de la stratégie et du programme d'action). Suite à plusieurs réunions avec les élus et les partenaires, 13 fiches actions ont été élaborées et validées lors du COPIL du 20 septembre 2023.

La stratégie du futur PLH est de :

- Proposer un parc locatif répondant aux besoins des ménages précaires ou en rupture de parcours résidentiel (séparation, perte d'emploi, etc.)
- Garantir la mixité du peuplement au sein du parc locatif social
- Développer des produits entre le logement classique et l'EHPAD
- Garantir l'accès à un premier logement locatif décent et accessible pour les jeunes

L'orientation stratégique n°1 est consacrée à l'accompagnement des parcours résidentiels, à travers 5 fiches actions :

- Fiche action 1 : Déployer une offre en logement / hébergement adaptée aux ménages en situation de précarité ou nécessitant un accompagnement social
- Fiche action 2 : Renforcer, diversifier et déconcentrer l'offre sociale pour répondre aux besoins identifiés
- Fiche action 3 : Faciliter l'accès et développer le parc locatif privé pour les jeunes ménages souhaitant décohabiter
- Fiche action 4 : Proposer des choix résidentiels différenciés selon les besoins des seniors et des ménages en situation de handicap
- Fiche action 5 : Assurer la qualité des conditions d'accueil des gens du voyage et proposer un parcours résidentiel pour les ménages souhaitant se sédentariser

L'orientation stratégique n°2 est consacrée : Améliorer le confort et la qualité d'usage des logements, à travers 4 fiches actions :

- Fiche action 6 : Poursuivre les actions engagées pour améliorer la qualité du parc existant et lutter contre la précarité énergétique au sein des logements
- Fiche action 7 : Traiter les situations d'habitat très dégradé et insalubre
- Fiche action 8 : Restructurer, réhabiliter le parc public obsolète pour le rendre attractif
- Fiche action 9 : Promouvoir un habitat vertueux, durable et de qualité

L'orientation stratégique n°3 est consacrée : porter une politique foncière et immobilière adaptée aux enjeux locaux, à travers 2 fiches actions :

- Fiche action 10 : Favoriser les projets en réinvestissement de l'existant permettant de limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles : veille sur les fonciers stratégiques, suivi des fonciers via l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier, convention d'action foncière à proposer avec l'EPFN, temps d'échanges avec les partenaires financeurs
- Fiche action 11 : Mobiliser les outils permettant aux propriétaires de logements vacants de remettre leur bien sur le marché : Maintien de l'attribution de la prime (OPAH), accompagnement des communes dans la mise en place de la Taxe d'habitation sur le Logement Vacant, Amélioration de la connaissance des élus sur les dispositifs permettant d'intervenir sur le parc vacant

L'orientation stratégique n°4 est consacrée : structurer la compétence habitat à l'échelle intercommunale, à travers 2 fiches actions :

- Fiche action 12 : Faire de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier un outil d'animation et d'évaluation de la politique Habitat : création de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (collecte données, actualisation etc.), instauration d'une gouvernance pérenne permettant de faire vivre le PLH, information et communication auprès des habitants
- Fiche action 13 : Mobiliser les forces vives du territoire pour un PLH efficient, coconstruit et transversal : Veiller à la cohérence du développement résidentiel à l'échelle intercommunale, mutualisation des compétences techniques, mise en œuvre de la stratégie de peuplement, participation à l'élaboration / à la mise en œuvre de documents d'urbanisme et déplanification transversaux

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation du PLH : le 1er arrêt a eu lieu en janvier 2024 suivi d'une concertation auprès des 75 communes du territoire. Suite aux avis majoritairement favorables des

communes, le PLH a fait l'objet d'un 2ème arrêt en septembre 2024. Le 2ème arrêt a permis de présenter le PLH aux services de l'État et au bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en octobre 2024.

À la suite de l'avis favorable du préfet et du bureau du CRHH, le **PLH sera adopté définitivement en décembre 2024 pour une entrée en vigueur en février 2025.**

Une enveloppe de 4K€ est allouée en 2025 à la réalisation de documents de communication pour faire connaître les actions du PLH. Une étude pour la réalisation de la nouvelle aire d'accueil des Gens du Voyage sera conduite en 2025 (31K€). Une obligation règlementaire pour mobiliser le financement des travaux et la mise en conformité de nos installations.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'élaboration du diagnostic du PCAET a montré qu'en 2015, on recense près de 30 000 logements sur le territoire. La majorité de ces logements sont des maisons individuelles en propriété. Le parc de logements connaît un faible rythme de construction par an. Il est plutôt ancien avec près d'un quart des logements construits avant 1919 ce qui entraîne des surconsommations énergétiques et des situations de précarité énergétique.

Une OPAH a été mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal pour une durée de 5 ans (2021-2026). La convention d'opération a été signée avec l'ensemble des partenaires le 23 septembre 2021. L'opérateur attributaire du marché de suivi animation de l'OPAH est SOLIHA NORMANDIE SEINE. **Les objectifs de cette OPAH sont la réhabilitation de 460 logements sur 5 ans (410 propriétaires occupants et 50 propriétaires bailleurs)** et les enjeux sont :

- Moderniser un parc existant pour tendre vers des logements plus économes et décents tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale,
- Créer une offre de logement adaptée pour appuyer les parcours résidentiels,
- Résorber un habitat dégradé vacant dans les cœurs de bourgs pour améliorer l'attractivité résidentielle.

Les résultats de la 3ème année d'opération (septembre 2023-septembre 2024) montrent que 75% des contacts se font pour des travaux d'économie d'énergie. A l'échelle du dispositif OPAH, cette 3ème année d'opération fait état de plus de 359 contacts concernant la réhabilitation de 101 logements pour un montant de 2 872 032€ de travaux engagés ainsi que l'enregistrement de 3 dossiers de lutte contre l'habitat indigne (en moyenne 45/60 000€ par logement). Les communes sur lesquelles l'OPAH génère le plus de contacts sont : Bernay, Brionne, Mesnil en Ouche, Beaumont le Roger, Serquigny et Nassandres sur Risle.

Depuis son démarrage en 2021, il y a eu 1069 contacts dans le cadre de l'OPAH qui ont abouti à la réhabilitation de plus de 295 logements correspondant à 7 236 838€ de travaux engagés.

Des mensuelles d'informations ont lieu dans les 5 structures France Services de l'Intercom.

En 2025, une enveloppe de 198 322€ y est consacrée dont 18K€ pour le Financement des Espaces France Renov', 23K€ pour la contribution aux actions départementales en faveur de l'habitat et du logement, 84,5K€ de subventions aux particuliers et 72K€ pour le suivi et l'animation du dispositif. Le suivi des dossiers est financé en partie par le Département de l'Eure et l'Anah (57K€)

Les espaces France Renov' de l'IBTN, les plus fréquentées de tout le département.

La Région Normandie a été mandatée par les services de l'Etat pour mettre en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). L'objectif est de rassembler tous les acteurs de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables pour rendre lisible leur offre de services.

L'opérateur désigné dans le Département de l'Eure est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Une convention a été passée entre l'Intercom et l'espace conseil de SOLIHA pour l'animation des espaces France Rénov' pour l'année 2021 puis un premier avenant l'a complété pour l'animation des années 2022 et 2023. **Un deuxième avenant a été passé, en décembre 2023, pour l'animation des espaces France Rénov' pour l'année 2024.**

Les conseillers des espaces France Rénov' assurent 5 permanences physiques par mois, au sein des 5 espaces France Services du territoire, en plus de la permanence téléphonique. L'accompagnement est de 3 types :

- Esquisse du projet : écoute, conseil, sensibilisation et présentation des aides
- Conception du projet : analyse du besoin, estimation des travaux, présentation des aides existantes, réalisation d'audits énergétiques et ébauche de différents scénarii
- Accompagnement à la réalisation du projet : visite à domicile et évaluation énergétique, définition du plan de financement et du programme travaux

Les permanences de l'IBTN sont les plus fréquentées du Département, particulièrement Bernay et Brionne, représentant 12.5% des bénéficiaires des espaces France Rénov' départementaux. Cela représente une moyenne annuelle de 230 contacts. Les conseillers France Rénov' font également des accompagnements dans le cadre du chèque éco-énergie de la Région avec la réalisation en moyenne de 10 audits énergétiques.

Le dispositif SARE a pris fin le 31 décembre 2024 et sera remplacé en 2025 par un nouveau dispositif : le Pacte Territorial

3.1.1 2025 Objectif fibre atteint !

L'investissement financier de plus de 9 millions d'euros engagé il y a plusieurs années s'est concrétisé fin 2024 par une éligibilité à la Fibre pour 98,2 % des foyers d'IBTN et vise une **couverture totale du territoire en 2025.**

Les travaux de construction du réseau de fibre optique dit FttH sur la communauté de communes ont débuté dès 2016. La généralisation du déploiement à l'ensemble des communes a connu une forte accélération ces trois dernières années pour permettre d'aboutir en cette fin d'année 2024 à une couverture quasi complète du territoire. L'arrivée des quatre principaux opérateurs sur notre réseau intercommunal a permis de répondre à la forte demande de nos administrés qui basculent de plus en plus massivement vers ce nouveau réseau.

Au 4 février 2025, les chiffres de construction du réseau sont les suivants : 34 817 logements, entreprises, sites publics, autrement appelés « prises » sont à desservir. La totalité des sites techniques desservant l'intercommunalité est construite et entrée en exploitation auprès d'Eure Normandie THD, délégataire de service public du Syndicat Eure Normandie Numérique auquel nous adhérons. En ce 4 février 2025, ce sont 34 198 « prises » qui sont desservies par le réseau de fibres soit un taux de couverture de 98,2 %, Les 619 dernières prises, notamment en immeuble, seront déployées progressivement durant l'année 2025. 34 184 prises bénéficient d'une offre de service de la part des opérateurs internet très haut débit. 18 169 foyers, entreprises ou sites publics sont raccordés au

réseau, tandis que 637 nouvelles prises sont en cours de branchement, ce qui représente environ 55,0% de taux de pénétration commercial.

Pour rappel, le budget pour le déploiement de la Fibre sur le territoire de l'IBTN est de 29,1 Millions d'Euros financés comme suit :

- État : 5,8 M€
- Région : 8,8 M€
- Département : 5,5 M€
- IBTN : 9 M€

La participation initiale de IBTN s'élève exactement à 9 009 193,58 € dont 33 % est remboursé par le syndicat Eure Normandie Numérique une fois les premières redevances du délégataire versés soit 2 973 033,88 €.

L'échéancier de remboursement arrêté est de 50 % en année 1 puis 25 % en année 2 et 3 soit :

- 1 486 516,94 € ont été remboursés en 2023
- 743 258,47 € ont été remboursés en 2024
- **743 258,47 € en 2025**

Il est à noter qu'en complément de la compétence infrastructure, IBTN est adhérente à la compétence service numérique de l'Agence du Numérique de l'Eure. Cette Agence a été créée par Eure Normandie Numérique dans le prolongement de la construction du réseau Fibre dans l'Eure afin d'apporter une offre de services numériques aux collectivités d'IBTN.

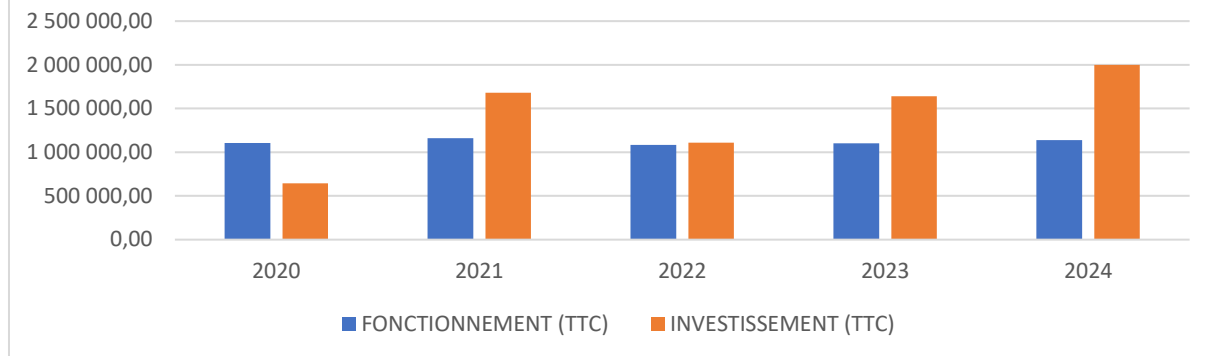
3.2 Patrimoine : investir pour l'avenir, des infrastructures à la hauteur des ambitions

3.2.1 Le grand plan voirie

Faute d'entretien les routes se dégradent et à trop attendre le cout de la rénovation est de plus en plus important.

En 2024, L'IBTN a fait de la sécurisation et de l'entretien des voiries intercommunales une priorité en y consacrant une enveloppe prévisionnelle de 2,7 M€ (subventions d'équipements et dépenses d'investissements cumulés).

EVOLUTION DU BUDGET VOIRIE EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT DE 2020 A 2024



Parmi les grands chantiers de l'année dernière on citera, Rue de la cavée à Beaumontel 445 961,47 € TTC ; Brionne rue Jean Jaurès 72 598.26 € TTC ; Landepereuse route de la Pasnière 104389.74 € TTC ; Ajou Protection pont la Briquetonne : 28 503.74 € TTC ; Bernay rue Anne de Ticheville 61 122 84 € TTC ; Bray rue de Vétigny 157 734.84 € TTC ; Barc rue de la Plaine 124 551.71 € TTC ; Le Plessis st Opportune rue de la Prairie 77 568.96 € TTC ; Nassandres sur Risle rue de la source St Roch 118 472.52 €TTC, etc.

Le budget prévisionnel 2025 reconduit cet effort. Parmi les projets d'envergure on citera :

- ✓ Bos Robert, route de Saint Eloi et rue de l'Eglise : 68K€
- ✓ La Neuville du Bosc – La Haute Verdière : 62K€
- ✓ Saint Paul de Fourques, le Hameau au carré : 57K€
- ✓ Beaumesnil, Rue de Blénière : 52K
- ✓ Noyer en Ouche, Chemin de la Risle : 177K€
- ✓ Broglie : Rue Augustin Fresnel : 192K€
- ✓ Verneusses, impasse du Bourg : 78K€
- ✓ Bernay, Rond-Point du Stade : 92K€
- ✓ Rouge Perriers, salle des fêtes : 148K€
- ✓ Launay, Rue du petit Launay : 270K€
- ✓ Romilly la Puthenaye, Chemin de Bougy : 57K€

Le budget 2025 prévoit également le solde de la participation de l'IBTN aux dessertes départementales du nouveau collège de Broglie (63K€)

3.2.1 Assainissement : le traitement des eaux usées

Au-delà des obligations réglementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, c'est-à-dire avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station d'épuration, soit individuel ou non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

Depuis le 1er janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 15 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

En matière d'assainissement non collectif, pour favoriser une mise en conformité des installations, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont réalisés sur des zones à enjeux, plus sensibles, notamment les zones situées en tête de bassin versant.

En 2024, 45 chantiers ont été réalisés et de **25 nouveaux chantiers seront réalisés en 2025 pour un budget de 359K€**.

En matière d'assainissement collectif, l'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (23M€ HT). On notera parmi les principales réalisations de 2024 :

- Les travaux de réhabilitation des postes de refoulement : 19 postes sur Bernay et un sur Menneval (535 849,67 € HT) ;
- Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Broglie. La mise en service de la nouvelle unité de traitement a été effective le 25 janvier 2024. Montant de ces travaux s'élève à 2 096 613 € HT.
- Les travaux de raccordement en domaine privé. Le coût global de cette opération (106 branchements réalisés) est de 341 620 € HT.
- Les études de conception (maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux) relatives aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Nassandres ont été réalisées en 2024, pour un montant total de 76 450 € HT.
- Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées communautaire tranche 1 (systèmes d'assainissement de Brionne/Calleville, La Neuville du Bosc, Grand Camp et Beaumesnil) a été lancé. L'état des lieux et la campagne de mesures sont achevés. Les investigations complémentaires (tests à la fumée, inspection) sont en cours et se termineront au cours du 1^{er} trimestre 2025. Le coût de cette étude s'élève à 390 805 € HT.
- Le diagnostic amont concernant la recherche des substances dangereuses dans l'eau, confié au bureau d'études Altéréo s'est achevé en 2024. Cette étude avait pour but d'identifier les sources d'émission des différents micropolluants détectés dans les eaux usées et en sortie de station d'épuration, et de définir un plan d'actions en vue de les supprimer ou à minima de les réduire. Le coût de cette étude s'élève à 207 976 € HT.

La réalisation de ces projets est accompagnée financièrement par les aides complémentaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Eure.

En 2025, les principaux travaux programmés sont :

- Travaux de réhabilitation sur le réseau d'assainissement collectif : 530K€
- Construction de la station d'épuration de Nassandres sur Risle : 3M5€
- MOE et Études préalables pour travaux de réhabilitation du RAEU de Beaumont -le-Roger et de Bernay (2^{ème} tranche) : 1M8€
- Travaux en domaine privé : 35K€

3.2.2 La gestion des espaces verts intercommunaux

L'IBTN entretient 127 sites d'espaces verts répartis sur tout le territoire : stations d'épuration (STEP), ZAC, extérieurs des bâtiments administratifs et techniques de la collectivité, ouvrages de ruissellement, chemins équestres, chemins de randonnée, voies vertes, etc.

Ces travaux d'entretien sont gérés par le service Espaces Verts et les deux chantiers d'insertion du CIAS. Le service Espaces Verts assure aussi la gestion de la lutte biologique de la serre de la station d'épuration de Brionne et la gestion de l'Eco-pâturage sur les différentes STEP de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN a travaillé au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager.

En 2024, la FREDON, mandatée par l'IBTN, a finalisé son étude pour la gestion différenciée de ses sites. Tous les espaces verts relevant de la compétence de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont été cartographiés sous SIG et compilés dans un atlas cartographique.

Celui-ci recense tous les sites, en précisant les services en charge de leur entretien, les surfaces et linéaires à entretenir, ainsi que leurs différents modes de gestion répartis en 3 catégories :

- Site dit « prestige » où l'on privilégiera l'esthétisme.
- Site dit « intermédiaire » où l'on limitera les entretiens tout en gardant un aspect fonctionnel
- Site dit « naturel » où sera privilégié la sauvegarde de la biodiversité.

Les agents de l'IBTN ont été sensibilisés à la gestion différenciée, à l'optimisation de l'utilisation des machines, ainsi qu'aux règles de sécurité.

Des équipements appropriés sont nécessaires pour la mise en œuvre des actions préconisées. En 2023, l'acquisition d'un broyeur à branche a permis de recycler tous les déchets végétaux, résidus de haie, d'élagage, arbres et branches issus des chutes sur la voie verte. Ces déchets sont revalorisés en paillage dans les massifs, les pieds de mobiliers afin de limiter le désherbage, la prolifération des adventices et également de conserver l'humidité aux pieds des végétaux.

Le projet de budget 2025 prévoit l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse, d'une épareuse, taille haie et broyeur (111K€).

3.2.3 Bâtiments : rationalisation et performance énergétique

Le service Bâtiments gère un patrimoine riche de 43 bâtiments propriété de la collectivité et de 26 bâtiments loués ou mise à disposition par les communes du territoire. Dans cet inventaire n'apparaît pas les stations d'épuration, les bâtiments liés aux déchetterie (SDOMODE) et les bâtiments liés à la fourrière animale (chenil).

Pour l'entretien de ces bâtiments le projet de budget prévoit une enveloppe d'investissement de 716K€ (acquisition du Moulin de Livet sur Authou 152K€, Abri poussettes pour la maison de l'enfance, 2,5K€ ; signalétique des pôles (80K€) Étude et travaux d'aménagement de la Maison France Service à Beaumont le Roger (150K€), Mobilier pour le siège, la salle de conférence et l'espace d'accueil 247K€, MO pour le CCRIL 2 (70K€) notamment.

L'espace 360°, un élément clé de la rationalisation du patrimoine bâtiementaire.

La fin d'année 2023 a été marquée par le regroupement des services physiquement dispersées sur un seul et même site, l'Espace 360°, nouveau siège de l'IBTN. Ce regroupement fait suite à la volonté de

faire des économies d'échelles en limitant les déplacements des agents et le temps perdu, les abonnements, les consommations énergétiques, en permettant de mutualiser les postes et la flotte, etc. En gagnant en productivité, en facilité de communication et échange les agents gagneront également en confort de travail.

Cet espace comprend une salle de conférence équipée, à destination des élus et des entreprises qui pourront la louer pour des temps forts.

Ce projet largement subventionné à hauteur 800 00 euros par l'État et de 2 millions d'euros par la Région Normandie sera la propriété de la collectivité au terme du paiement d'un loyer annuel charges comprises du nouveau siège de l'Intercommunalité pour 334 250 € sous forme de crédit-bail. Le premier loyer a été versé en janvier 2024.

En 2024 La rationalisation de notre parc de bâtiments a permis la vente de bâtiments administratifs. (L'ancien siège à Bernay pour un montant de : 681 500 € et les locaux administratifs de Broglie pour : 150 000 €), l'acquisition du bâtiment hébergeant France Service à Beaumont le Roger, la réalisation d'aménagement pour y accueillir le siège du CIAS et la vente à la commune des bâtiments communautaires situés rue de Belgique.

Le projet de budget 2025 intègre la **vente des bâtiments administratifs de Brionne et de l'office de tourisme de Beaumont le Roger.**

2024 : Répondre aux enjeux de la transition énergétique

Sur son patrimoine, la collectivité mène des actions exemplaires en matière de sobriété énergétique. Elle s'est engagée dans la production d'énergie renouvelable et le choix de système de chauffage décarbonés pour augmenter la part des énergies renouvelable dans son mix énergétique :

Dès 2024 la baisse des flux EDF a dépassé les hypothèses du BP 2024 - 8.90%, en raison du regroupement des services sur le nouveau siège, plus performant au niveau énergétique (panneaux solaires, pompe à chaleur) La vente de certains locaux notamment l'ancien siège et les locaux administratifs de Broglie, la suppression des Algeco, la fermeture du bâtiment administratif de Brionne, le regroupement des services RH, Juridique, urbanisme installés dans divers locaux mis à disposition par la ville de Bernay, à l'espace 360°.

Une baisse notable a été également constaté sur le poste combustible de 39,6% (GAZ)

L'IBTN a installé 204 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du siège. Depuis la mise en service de l'installation, 37,387 MWh d'électricité ont été produites.

La réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du décret tertiaire, permettra la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour une rénovation globale et performante de ses bâtiments. Des investissements importants qui devront être planifiés dans le temps.

En 2024 cinq audits énergétiques ont été réalisés dans le cadre du décret tertiaire.

Dans le cadre du certificat d'économie d'énergie (CEE) le service a installé : des économiseurs d'eau, des vannes thermostatiques, du calorifugeage des LED, des destratificateurs

En 2025, dans le cadre des CEE, il est proposé :

- L'installation de la **gestion technique du bâtiment** GTB sur les sites compatibles et cinq nouveaux audits énergétiques seront réalisés dans le cadre du décret tertiaire
- Centre aquatique : **raccordement au réseau de chaleur urbain existant de la Siloge**, réutilisation des eaux usées pour les sanitaires, mise en place de panneaux solaires pour une autoconsommation individuelle (avec possibilité d'une extension permettant une autoconsommation collective).

3.2.4 Parc automobile : diminuer l'impact carbone du parc de véhicules

En 2023, l'Intercom dispose de 129 véhicules immatriculés, avec 38 voitures et utilitaires légers, dont 4 électriques.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite LTECV prévoit toute une série de mesures favorisant le déploiement, l'acquisition, l'usage de véhicules électriques ou à faible émission. Les collectivités sont sollicitées pour participer à cet effort.

La LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019 renforce l'obligation. Ainsi, lors de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules, la part de véhicules à faibles émissions doit être de 20% jusqu'au 30 juin 2021, puis 30% ; et 37,4% en 2026

L'objectif est de poursuivre l'extension du parc de véhicules électriques. Des bornes électriques ont été installées au nouveau siège pour permettre l'évolution du parc.

Le regroupement des agents sur un site unique réduit le nombre de déplacements interservices et fait évoluer le besoin en véhicules mutualisés. Un retour d'expérience d'une année pleine et entière permettra de mieux dimensionner le besoin de renouvellement de la flotte. Le projet de budget 2025 ne prévoit pas d'achat de véhicules autre qu'un utilitaire.

3.3 Cadre de vie durable : un environnement préservé pour répondre aux enjeux de demain

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagée depuis sa création en 2017 dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité,). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ».

L'engagement « Territoire durable 2030 » est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit d'élaborer une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d'économie circulaire. Concernant les piliers optionnels, pour l'Intercom il s'agit d'élaborer des stratégies sur l'éducation au développement durable, la mobilité durable, l'agriculture durable, la culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

3.3.1 Favoriser la Mobilité durable

Par délibération du 23 mars 2021, le Conseil communautaire a validé la prise de la compétence mobilité par l'IBTN à compter du 1^{er} juillet 2021. L'année 2022 a permis de faire le diagnostic des besoins du territoire et identifier les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.

Afin de répondre aux besoins des différents publics sur le territoire (administrés, touristes...) et de proposer un plan d'action cohérent en matière de mobilité, l'IBTN s'est dotée d'un **plan de mobilité simplifié** à l'échelle de quatre intercommunalités avec les communes de Lieuvin Pays d'Auge, Roumois Seine et Pont-Audemer Val de Risle et d'un **schéma directeur cyclable**. Ces deux documents de planification ont été finalisés 2024 et permettront la mise en place d'un plan d'actions adapté aux enjeux et besoins du territoire.

S'agissant du plan de mobilité simplifié : Le plan d'action est constitué d'actions communes à tout ou partie des quatre EPCI et d'actions propres à chaque EPCI pour la période 2024- 2032. Il est ainsi composé de 30 actions réparties en sept axes :

- optimiser et mutualiser l'usage de la voiture individuelle,
- améliorer l'offre de transports en commun,
- développer les mobilités actives en milieu rural,
- créer une offre cohérente de transport solidaire,
- favoriser la multimodalité,
- favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien
- encourager la proximité des services, commerces et équipements.

S'agissant du Schéma Directeur cyclable, la stratégie et le plan d'action ont été validés le 26 mars 2024. Ainsi, le plan d'action se décline en quatre axes :

- les aménagements d'itinéraires cyclables,
- le stationnement,
- les services,
- la communication et l'évènementiel.

En 2025 le service prévoit le déploiement d'actions issues de ce travail collaboratif mais aussi de mener à bien les projets déjà engagés.

Le pôle d'échange multimodal situé à Bernay et Les études de pôles multimodaux autour des gares et haltes ferroviaires du territoire

Les travaux du pôle d'échange multimodal situé à Bernay sont en cours et se termineront en 2025. Cette opération fait l'objet d'une ACP. Les montants seront à redélibérés après clôture de l'exercice 2024 en fonction du réalisé définitif 2024. Ces travaux s'intègrent dans un projet plus vaste initié par la ville de Bernay de requalification du quartier de la gare. Le coût des travaux est de 4 302 836€ financés par des subventions de la région, la participation de la ville de Bernay et le FCTV. Le reste à charge pour la collectivité est de 785K€. Un montant prévisionnel de 2,954M€ est inscrit en dépenses au BP prévisionnel 2025.

Dans la continuité des travaux réalisés sur Bernay pour la création d'un pôle d'échange multimodal, une étude de faisabilité va être menée au global sur la gare et les haltes ferroviaires du territoire, à savoir Brionne, Serquigny, Beaumont le Roger et Romilly la Puthenaye afin d'identifier le niveau de service attendu et le phasage de la réalisation des travaux à suivre. Suivra une maîtrise d'œuvre par gare/halte ferroviaire. Montant de l'étude 50K€ financée à 50%.

Déploiement du co-voiturage, le dispositif rezo pouce

En 2024 L'IBTN continue la mise en place du dispositif rezo pouce sur le territoire en collaboration et en continuité de territoire avec les trois autres communautés de communes ayant travaillé sur le plan de mobilité simplifié. En effet, il s'agit du premier projet travaillé en commun. L'objectif est double :

- Limiter l'usage individuel de la voiture et décarboner ainsi nos déplacements
- Réduire le budget déplacement des habitants du territoire. Un covoiturage 4 jours / semaine pour un trajet domicile – travail d'environ 30 kilomètres permet une économie annuelle de 2000 €.

Basé sur la solidarité, ce système consiste en la mise en relation de conducteurs et de passagers sous le format du covoiturage ou de l'autostop organisé.

En 2023, les points d'arrêts sur le pouce ont été identifiés en collaboration avec les communes. Ils ont été posés en 2024. En 2025 **il convient de continuer le déploiement de ce service aux usagers**. Des cartes et documents de communication seront imprimés et distribués (75K€) Des financements sont attendus de l'état (Fonds vert) et du département. (10K€).

Un animateur a été recruté à l'échelle des quatre EPCI pour promouvoir les différents modes de déplacement et notamment rezo pouce. Le poste est mutualisé avec les 3 autres intercommunalités. Le reste à charge pour la collectivité est de 12K€.

l'Bus, les transports scolaires, favoriser les transports en commun.

Le l'Bus mis en circulation au 1^{er} janvier 2023 est très apprécié des habitants. **Son fonctionnement continue en 2025 (364K€).**

L'Intercom relaie la Région Normandie dans l'organisation des transports scolaires, notamment à travers l'accompagnement dans les bus ou encore l'aménagement des lignes.

Pour garantir une meilleure accessibilité au transport scolaire, **l'Intercom Bernay Terres de Normandie prend en charge une partie des coûts de l'abonnement pour les collégiens et lycéens (30€), et la totalité pour maternelles et primaires (65€)**, ce qui représente une participation de 121 000 € pour l'Intercom en 2025. Le projet de budget 2025 prévoit **l'acquisition de deux cars scolaires d'occasion** en remplacement d'un équipement atteint par la limite d'âge réglementaire (15 ans en transport scolaire). Coût de l'investissement projeté : 350K€. **De nouveaux panneaux de dénomination des arrêts** seront posés afin de renforcer la sécurité des usagers (4,5K€).

L'IBTN prend en charge également le transport collectif des 8 collèges et écoles du territoire sur différentes manifestations (Forum des métiers, Journée de la défense, Risle Cup, journée découverte des métiers du GIAB, des jeunes agriculteurs) (10K€). **Le projet de budget 2025, prévoit de porter cette enveloppe à 20K€ afin de permettre la prise en charge des enfants sur de nouvelles manifestations.**

Une enveloppe de 27K€ est consacrée aux mobilités solidaires. Elle permet d'accompagner les associations en charges des publics fragiles (MJC, ACCESS, etc.)

Développer la pratique du vélo pour les trajets du quotidien : 2 pistes cyclables prioritaires

Le schéma directeur cyclable a fait émerger des liaisons cyclables sur le territoire. En 2024 elles ont été prioritaires, ont été lancées les **études préalables à la réalisation de pistes et d'aménagements**.

Afin de faciliter l'accès au futur centre aquatique et la ZA des Granges, il est proposé d'inscrire en 2025 la création d'un itinéraire cyclable reliant le **centre de Bernay au centre aquatique et à la ZA des Granges**. Une seconde Piste cyclable est définie en priorité 1 dans le schéma directeur, sur l'itinéraire de **Beaumont le Roger-Serquigny**. Le coût total des opérations s'élève à 1,8M€ en partie financé par les subventions sollicitées auprès de la région du département et de l'état (estimées à 1M€)

3.3.2 Accélérer la transition écologique

Le budget transition énergétique existait jusqu'à fin 2022, puis a été supprimé en 2023. Il est recréé pour 2025, à la suite de l'entrée de l'IBTN dans le dispositif territoire d'expérimentation pour la transition énergétique de l'ADEME et la Région Normandie. En 2025, les recettes et dépenses concernent uniquement le fonctionnement, elles correspondent à la mise en œuvre de trois programmes :

- La finalisation du programme Territoire Durable 2030 (TD 2030)
- Le lancement du Dispositif Accélération de la Transition Écologique (DATE)
- La labellisation Territoire Engagé pour la Transition Énergétique (TETE)

Territoire durable 2030

L'IBTN fait partie des territoires labellisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire durable 2030 » lancé par la région Normandie en 2020. Ce dispositif s'inscrit dans l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par l'ONU fin 2015, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 années à venir. Les sept thèmes retenus pour l'IBTN sont :

1. Démarche interne de développement durable
2. Energie
3. Biodiversité
4. Économie circulaire et déchet
5. Mobilité durable
6. Agriculture durable
7. Éducation au développement durable

Le programme prend fin en 2025, deux thématiques feront l'objet de dépenses. La démarche interne de développement durable (thème 1) se traduit par la sensibilisation et la formation des agents et des élus aux objectifs de développements durables. Il s'agit notamment d'accompagner les services dans la rédaction du rapport de développement durable (RDD) élaboré chaque année en amont du débat d'orientation budgétaire conformément à la législation en vigueur et à améliorer l'évaluation de leur action (22,3K€)

Dispositif d'accélération de la transition écologique

La région Normandie et l'Ademe ont constaté, au regard des travaux du Giec Normand, la nécessité et l'urgence du passage à l'action pour réduire les gaz à effet de serre, s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, préserver et restaurer la biodiversité. Afin de concrétiser de façon massive

les projets de transitions écologiques des collectivités et de lever les freins observés, la Région et l'Ademe ont lancé un **dispositif d'accélération de la transition écologique**.

L'IBTN a proposé une dizaine de projets et identifié les freins à leur développement, il s'agit notamment de l'extension du réseau de chaleur de Bernay, de la relocalisation de la production des repas dans les cantines, de la création d'une ZAC exemplaire à haute performance, de la réutilisation des matériaux issus du BTP dans les travaux de voiries grâce à la création d'une plateforme dédiée ou encore d'installation d'hydroélectricité sur la Risle et la Charentonne en cohérence avec la Restauration des Continuité Ecologique (RCE). Parmi la dizaine de projets proposés, la région et l'Ademe en sélectionnera cinq et proposera pour chaque projet un accompagnement dédié en ingénierie. En complément de cet accompagnement (15K€), une enveloppe pour des prestations intellectuelles supplémentaires est prévue (30K€). Ces prestations sont financées par la Région (27K€) et l'Ademe (27K€).

La labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique »

De 2020 à 2023, l'IBTN s'est engagé dans la labellisation « Cit'ergie » devenue « Territoire engagé pour la transition écologique » dont l'ambition est de faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets. Dans ce cadre, l'IBTN a élaboré un plan comprenant 84 actions. En 2023, elle avait atteint le niveau 2 étoiles avec 41.1 % des actions réalisées en 2023.

La collectivité souhaite renouveler sa labellisation pour les quatre prochaines années, cela implique le recours à un accompagnateur de l'ADEME (15K€) financé à 70% par le dispositif.

Par ailleurs le service transition énergétique réalisera en interne avec l'ensemble des services de l'IBTN son nouveau bilan de Gaz à effet de serre et le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

3.3.3 Préservation du Patrimoine naturel et gestion du grand cycle de l'eau (GEMAPI)

3.3.3.1 Lutter contre le déclin de la biodiversité : protéger, restaurer

Natural 2000 « Risle, Guiel, Charentonne »

Suite à la demande de l'État et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site Natura 2000 depuis octobre 2019. Ainsi l'IBTN dispose d'un salarié dont le poste et les actions sont prises en charge à 100% par le FEADER et la REGION.

En 2023, la chargée de mission Natura 2000 du site « Risle, Guiel, Charentonne » a établi le nouveau Plan agro-environnemental et climatique du site Natura 2000 dans le cadre de la nouvelle PAC. Il ouvre les droits aux exploitants agricoles pour bénéficier des nouvelles mesures. **112 exploitants sont aujourd'hui engagés en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** soit 74% de la surface agricole utile du site Natura 2000. Les MAEC incitent les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant ainsi de maintenir les prairies du site. **Cette action va permettre de rapporter plus 392 100 euros/an de fonds européens pour les exploitants agricoles de l'intercommunalité pendant 5 ans.**

2024 a été marqué par :

- Le lancement du marché d'étude pour une **cartographie des habitats du site Natura 2000**. Cette étude se déroulera sur 2 ans et permettra de mettre à jour les données sur la végétation

et les habitats du site. Elle va permettre de définir par la suite un plan ciblé par habitat. APCP 2025

- La mise en place des **formations à destination des exploitants** engagés en MAEC : « Les haies et les arbres fourragers », « Adapter son système fourrager face au changement climatique », « Diagnostic prairial », « mares et rivières », etc. Des formations qui se poursuivront cette année.

En 2025 le programme des animations se poursuit : prestation de formations obligatoires pour les exploitants en MAEC (5K€) ; achat d'outils de communication pour réaliser des animations en mairie et auprès du grand public. Poursuite de l'étude cartographique des habitats (APCP). Panneaux explicatifs de la Zone Natura 2000 à déposer en extérieur (notamment au CCRIL)

Mise en œuvre de la Trame verte et bleue et plantation de haie pour favoriser la biodiversité

Il s'agit d'une démarche et obligation réglementaire visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ; c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

2 actions principales pour 2025 :

- **Finalisation de l'étude Trame verte, bleue et noire** pour intégration dans les documents d'urbanisme (*Obligation via l'article L. 371-1 à 6 du code de l'environnement et article L.101-2 du code de l'urbanisme*) 94 645€ correspondant à la dernière phase de l'étude.
- Amélioration de la Trame Verte et Bleue, grâce au **L'IBTN au projet de recensement et de plantation de haies en 2022-2023** par financé par l'appel à projet de la DRAFF dans le cadre du Plan France relance. Il s'est poursuivi avec les financements du Fond Vert en 2024. Ce sont près de 1500 mètres linéaires de haie qui ont été plantés par l'IBTN en deux ans. Pour 2025 des financements ont été obtenus dans le cadre d'un nouvel Appel à Projet de restauration de la trame verte 2025-2028 (financement 80% Europe et Région). **Il est donc proposé de reconduire un investissement de plantation de haies chez les particuliers pour la somme de 84 800 euros.**

La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

L'Intercom est engagée dans une action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur son territoire. Ces espèces exotiques ont un impact néfaste sur la faune et la flore locale et seules des actions régulières d'élimination permettent de les contrôler.

En 2024, l'Intercom a consacré un budget de **5 000 euros de subventions pour aider les particuliers à la destruction de nids de frelons asiatiques**. Les enjeux sont multiples, environnementaux, économiques, sanitaire : préservation de la biodiversité, de l'abeille domestique et autres insectes pollinisateurs, protéger la production des apiculteurs, prévenir les réactions allergisantes et les piqûres). Il est proposé la reconduction du dispositif pour 2025

L'IBTN propose également des animations autour du rucher de l'intercommunalité (grand public, sensibiliser...).

Les animations d'éducation à l'environnement et développement durable

Des animations grand public sont menées chaque année par le service paysages et biodiversité. En 2024, 24 animations grand public et à destination des scolaires ont eu lieu (sortie découverte en canoë kayak avec club de Brionne, écoute du brame du cerf en forêt de Beaumont le Roger, atelier d'extraction du

miel au CCRIL, chantier jeune bénévoles avec la PJC de Bernay, formation des élus et agents communaux à Harcourt, découverte des mares à Notre Dame du Hamel, Fête des mares, etc. Elles seront reconduites en 2025.

3.3.3.2 *Gestion des milieux humides et préventions des inondations (GEMAPI)*

« Politique Rivières » : restauration des berges et de la continuité Écologique

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne qui bénéficie de programmes d'entretien et de restaurations financés à 80% voir 90% par l'AESN. Véritables réservoirs de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles.

- Sur la **Risle**, l'IBTN finance les syndicats et l'ASARM pour mener ces programmes
- Sur la **Charentonne**, l'Intercom Bernay Terres de Normandie dispose d'un technicien rivière dont le poste est financé à 50% et à 80% à partir de 2025.

Ainsi pour 2025, il est proposé de :

- poursuivre le **financement des structures sur la Risle**
- poursuivre les marchés de travaux du PPMAH de la Charentonne (opérations 45)
 - Terminer le marché à bon de commande en cours pour 227 K€ euros. Tranche 2 du PPMH.
 - Financer six opérations spécifiques de **restauration de continuité écologique** sur la Charentonne et ses affluents : pour 123 5000 euros dont 95 000 euros pour la rénovation du Jardin Aquatique de Broglie. Autres travaux de RCE Station de Jaugeage de Montreuil, RCE La Marigotière Notre Dame du Hamel. on trouve sur la Charentonne 153 ouvrages hydrauliques, 6 sur le Cosnier et 28 sur l'axe Guiel. L'objectif du projet est de procéder à des aménagements afin de retrouver une continuité piscicole sur les rivières, notamment pour les poissons migrateurs.

La préservation et la restauration des « mares et zones humide de plateau »

Dans le cadre du CTEC, l'AESN finance une étude de recensement de caractérisation des mares et zones humides de plateaux (en complément des actions sur les rivières) Les objectifs de l'étude sont de disposer d'une cartographie de l'ensemble des zones humides du territoire de l'IBTN dans le but, notamment, de les faire apparaître dans les documents d'urbanisme, ainsi que d'établir un programme d'actions pluriannuel de gestion, de protection et de restauration des zones humides.

- Poursuite de du recensement en 2025. Cette étude se déroule sur une dizaine d'année avec chaque année un territoire à réaliser. Financement à 80% de 70% d'un poste en interne pour la réalisation de l'étude. (0,7 ETP). Depuis le début de l'étude, 3134 mares ont été pré-identifiées, 750 mares vérifiées sur le terrain et 47 zones humides ont été identifiées sur une surface de 163 hectares.
- Dans la suite de la restauration des mares communales de Mesnil-en-Ouche en 2022, en 2023 l'IBTN a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la **restauration de 36 mares communales** sur les dernières communes du territoire de l'IBTN n'ayant pas encore fait l'objet de ces travaux. (23K€) Il est proposé cette année de poursuivre le travail de restauration des mares communales **par 4 nouveaux projets qui ont émergés**. Montant de l'opération 40 000 euros financés à 80% par l'AESN.

La gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et la prévention des inondations

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat, etc...). L'animation du SAGE a été mise en suspens fin aout 2022 avec le départ de l'animatrice, qui n'a pas pu être remplacée en 2023. **L'animation a été relancée en 2024 avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice.** En 2025 il est prévu le lancement d'une nouvelle consultation pour l'élaboration du SAGE après reprise du cahier des charges (130K€).

En 2024 ont été accélérés les **travaux d'entretien des fossés ruraux** (42km de fossés entretenus) L'entretien de ces fossés permet de limiter les inondations, surtout en période hivernale. **En 2025 l'effort sera poursuivi ;**

En 2025 des **travaux de lutte contre les inondations seront entrepris** (40 K€ dont acquisition de foncier travaux sur voirie et autres travaux de lutte contre les inondations) ; des travaux seront engagés à Ajou (30 000 €) Beaumontel (30K€), Combon (100K€), La Goulafrière (80K€) des frais de bornage (10K€) et la Tranche optionnelle de l'Étude Multithématique Gestion des eaux de Bernay (24K€) sont également inscrits pour 2025.

3.3.4 Pour une agriculture durable et la promotion des circuits courts

L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte l'ambition d'intégrer les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation au cœur des enjeux de son territoire et s'est engagée en 2019 dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT est labellisé niveau 1 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation depuis mars 2021.

Le PAT c'est un plan d'actions (2021-2026) construit autour de 5 axes prioritaires :

- Structurer et organiser des filières alimentaires locales
- Maintenir et développer une production agricole durable
- Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous
- Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole
- Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une Gouvernance alimentaire

Parmi les nouveaux projets 2025 :

- **Projet partenarial Mieux Manger Pour Tous**

La politique de lutte contre la précarité alimentaire a pour objectif de favoriser un accès digne et durable à une alimentation favorable à la santé aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement a décidé de mobiliser de nouveaux moyens financiers en faveur des plus démunis dédiés au programme « Mieux manger pour tous » (MMPT).

L'Intercom est lauréate de l'AAP volet régional du programme MMPT. Le projet déposé répond aux axes stratégiques du **Projet Alimentaire territorial** et du **Contrat Local de Santé**. Le projet pluriannuel « **Mieux manger pour tous** » sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie : mise en place d'écosystèmes de lutte contre la précarité alimentaire » a pour **objectif de**

faciliter l'accès à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable aux personnes en situation de précarité en mettant en place des actions qui permettent de lever les freins à cet accès (économiques, pratiques, sociaux, culturels et citoyens).

Il s'agit **d'accompagner 2 groupes de 10 ménages bénéficiaires dans 5 bassins de vie** en s'appuyant sur des structures de vie sociale ou tiers lieux, et reposant sur les actions suivantes

- Paniers solidaires
- Ateliers de cuisine-nutrition
- Système de transfert monétaire (chèques alimentaires durables...)
- Glanages solidaires et ateliers de transformation à la conserverie
- Visites d'exploitations
- Autres animations en lien avec l'alimentation et la santé

Budget global du projet de 317 947 €. **Le reste à charge pour la collectivité est de 30K€ sur trois ans.**

En 2024, 41 foyers se sont engagés (103 personnes bénéficiaires) après une orientation par les travailleurs sociaux. Les foyers engagés ont bénéficié de paniers solidaires de produits locaux, des ateliers de cuisine, des visites de fermes, glanage, transformation. Au total : 30 ateliers de cuisine et 246 paniers distribués cet été. Pour faire suite aux paniers, les bénéficiaires du projet reçoivent depuis début décembre des chèques alimentaires. Un réseau de 32 producteurs affiliés a été constitué pour l'utilisation de ces chèques alimentaires durables. La somme remise est en fonction de la composition familiale. Des chèques vont être remis jusqu'à mars 2025.

D'autres foyers vont être engagés dans le projet en 2025. Les actions sont mises en œuvre sur les 5 bassins de vie de l'IBTN par des structures partenaires ACCES, Les Nouvelles Coordonnées, la commune de Mesnil-en-Ouche, la Ville de Brionne et le CIAS (CCRIL). Des conventions de subdélégations de subventions ont été faites avec chacun.

Les Subdélégations de subventions prévues en 2025 :

- CPIE (65748) : 41 575 €
- ACCES (65748) : 14 705,80 €
- Les Nouvelles Coordonnées (65748) : 12 260,00 €
- Mesnil-en-Ouche (657341) : 8 300 €
- Brionne (657341) : 8 300 €
- CIAS (657363) : 8 300 €

A cela s'ajoute des prestations pour l'organisation de visite de fermes et glanages (Réseau des CIVAM Normands), des ateliers de transformations (Petites l'Ouches), d'autres ateliers d'animation (divers prestataires), la gestion des flux (paiement des producteurs) du Chéquier Vert/green Capital, pour les chèques alimentaires et l'intervention d'une diététicienne (formation animateur Nutrition Précarité). (22 781 €) Une prestation est prévue (ACCES) pour le **transport** des bénéficiaires vers les ateliers (6245) : 1500 €

Étude de faisabilité d'un Atelier de découpe

Fin 2023, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a candidaté à l'appel à projet Partenariat Agricole (Région/ FEADER), en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie (CMAN) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), pour répondre à un besoin exprimé par des éleveurs en vente directe dont l'outil de découpe va disparaître.

Une trentaine d'éleveurs dans un rayon de 70 Km autour de Bernay utilise la prestation d'un boucher implanté à Carsix, qui découpe 80 tonnes de carcasse/an destinées à la vente directe aux particuliers. L'atelier implanté sur sa propriété est à saturation et il va partir en retraite d'ici 4 ans.

Les partenaires du projet partagent les objectifs suivants :

- Maintenir un outil de découpe artisanal et un savoir-faire sur le territoire,
- Développer la vente en circuits de proximité de viande bovine, ovine, porcine,
- Sécuriser la filière viande locale,
- Répondre à la demande et favoriser l'accès à des produits de qualité, élevés et transformés dans le respect du bien-être animal et de son environnement.

Le projet partenarial IBTN, CMAN, CRAN vise à :

- Confirmer le potentiel, les conditions de faisabilité et de viabilité d'une activité de découpe/transformation de viande dans le local disponible à Bernay : analyse des filières et étude de marché ;
- Dimensionner l'outil en fonction des besoins : étude technique et économique, modèle économique et juridique ;
- Accompagner la concrétisation de l'atelier avec la recherche d'un porteur de projet.

En 2024 une étude de marché a été réalisée, dans un rayon de 60 km autour de Bernay, auprès des éleveurs, de la restauration collective, des restaurants traditionnels, food truck, traiteurs, bouchers puis une étude économique selon 3 scénarii a été présentée lors d'une réunion publique le 3 décembre 2024.

En 2025, un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour la recherche d'un porteur de projet va être lancé. Un potentiel porteur de projet s'est déjà manifesté pendant la réunion.

Augmenter la part des produits locaux dans les cantines municipales : Mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de mutualisation pour la production de repas par des cuisines existantes du territoire au profit de cuisines satellites

Une étude sur la remunicipalisation de la production des repas dans la restauration collective a été menée en 2022. La création d'une cuisine centrale répondant aux besoins de tout le territoire a été écartée pour le moment au profit d'un accompagnement de projets de mutualisation entre collectivités. Des cantines (communes et Département) ont en effet la capacité de produire davantage de repas.

- Pour les communes de l'IBTN en recherche de solution pour la livraison de repas de qualité par des outils du territoire, **des perspectives s'ouvrent avec les collèges** sur le modèle de Mesnil-en-ouche ou Broglie. En effet, les effectifs dans les collèges sont à la baisse et les cuisines ont des marges de manœuvre. Le travail est initié depuis juin 2024 avec le Département pour le Secteur de Beaumont le Roger et celui de Bernay. **En 2025** La mutualisation entre Plasnes et le collège du Hameau (Bernay) devrait être opérationnelle au retour des congés de février 2025.
- Le travail a également été initié en 2024 pour une **mutualisation de la préparation des repas entre Nassandres et des établissements du CIAS** (centre de loisirs et résidence autonomie). Un accompagnement va être réalisé en 2025 pour la mise en œuvre opérationnelle. Cet accompagnement est financé à 100% par la DRAFF, IBTN ayant été retenue à l'AAP Planification écologique pour les PAT niveau 2. (Accompagnement 25K€) Acquisition de 4 caissons isothermes pour le transport des repas : 12 000 €

- La subvention de 95 000 € est allouée (convention signée) permet également le financement du projet « **Cantine d'excellence** » porté par les Petites L'Ouches, le CPIE et la SCIC Nourrir l'Avenir (31 960 €) Objectifs : offrir des repas faits maison à base de produits locaux et bio, tout en maintenant un coût égal aux repas traditionnels. Le projet accompagne 9 cantines scolaires (primaires et collèges) sur 3 ans pour les aider à intégrer des produits locaux et bio dans leurs menus, avec une formation pour le personnel et des visites de producteurs locaux. Objectif 80% local et fait maison, pour un impact durable sur la santé des élèves et l'économie locale. Les écoles sélectionnées seront accompagnées financièrement et logistiquement, sans coût supplémentaire pour les communes. Le projet inclut aussi des ateliers éducatifs pour les élèves, avec des visites de fermes et des animations autour des produits de saison.

Le soutien à l'agriculture locale, la préservation de notre environnement, l'accès pour tous à une alimentation saine de qualité sont au cœur de la politique menée par IBTN.

3.3.5 Réduire la production des déchets et développer l'économie circulaire

3.4 Services à la population, protéger, accompagner, sécuriser : un engagement sans faille

3.4.1 Protéger : l'action sociale de la collectivité exercée par le CIAS

Le Centre Intercommunal d'action sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) est une structure autonome rattachée à l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle gère l'action sociale définie d'intérêt communautaire : accompagner les nouvelles génération (la petite enfance, l'enfance- jeunesse), protéger nos aînés (l'autonomie), favoriser l'accès à l'emploi avec les chantiers d'insertion et l'animation de la vie sociale.

Au quotidien, ces services répondent aux besoins des habitants, du jeune enfant à la personne âgée : crèches, lieux d'accueil enfants parents, relais petite enfance, accueils de loisirs, accueils périscolaires, pôles ados, Info Jeunes, chantier d'insertion, espace de vie sociale, résidence autonomie ou encore service d'aide et d'accompagnement à domicile et Bulle d'air.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) gère 3 budgets :

- Le Budget Principal (regroupant le Chantier Insertion, l'Enfance Jeunesse...)
- Le Budget SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Le Budget FRPA (Foyer Résidence pour Personnes Âgées)

Ces budgets sont notamment équilibrés par différents organismes (Caisses de retraite, CAF, Département...). Toutefois ces financements ne suffisent pas à équilibrer le Budget et chaque année le **Budget de l'INTERCOM abonde le budget du CIAS par une subvention d'équilibre** qui représente environ moins d'un 1/3 de ses recettes réelles.

En 2023, A l'instar de tous les établissements publics le CIAS a été frappé par l'inflation sur les carburants, l'énergie et le poste important de l'alimentation. Par la composition de ses effectifs l'établissement a été subi de plein fouet la revalorisation salariale. En 2023 le CIAS a sollicité l'aide de l'état via le filet de sécurité (80K attendus au budget 2023) mais ne l'a pas obtenu.

Afin d'équilibrer son budget et financer ses actions essentielles **une subvention d'équilibre d'un montant de 2 376 411 € est versée depuis le budget principal de l'IBTN**, soit une augmentation de 4.70 %, qui s'explique par une augmentation de la masse salariale (30K€) et le remboursement des frais de bâtiment à l'IBTN (60K€). Pour mémoire la subvention d'équilibre du CIAS pour l'exercice 2024 est fixée de manière anticipée à 2 270K€ (2M13€ en 2023, 2M en 2022).

Santé : Faciliter l'accès aux soins

L'Intercom Bernay Terres de Normandie définit sa politique de santé par le biais du **Contrat Local de Santé (CLS)**. Le but de ce CLS : réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en mettant en place un programme d'actions avec les acteurs de la santé, du social et du médico-social pour répondre au mieux aux besoins des habitants

Ce dernier est orienté autour de quatre axes :

- La prévention de la nutrition : une alimentation saine et équilibrée et une activité physique.
- La prévention des conduites addictives (en lien également le CISPDR).
- Le bien-être et la santé mentale des enfants et des jeunes.
- L'offre de soins : renforcer et développer l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé.

Le CLS a été signé le 17 octobre 2024 par l'ARS, la Région, le Département, la MSA, la CPAM, le Nouvel Hôpital de Navarre, le CHI de Bernay, l'Education Nationale et la ville de Bernay.

Parallèlement à ce travail autour de la rédaction du CLS, des actions ont eu lieu en 2024 avec :

- ✓ L'ouverture le 04 mars 2024 de la cabine ophtalmologique Doctovue au sein CCRIL à la Trinité-de-Réville. Au 13/11/24, 321 patients ont suivi une consultation et 37 d'entre eux ont été reconvoqués suite à la détection de pathologies pouvant avoir un impact médical fort (cataracte, glaucome, hypertension oculaire, etc.)
- ✓ La mise en place de sessions de formation autour des conduites addictives dans le cadre de l'Appel à Projet MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et les conduites addictives) pour lequel l'IBTN a été lauréate.
- ✓ La mise en place de formation « nutrition précarité » dans le cadre du projet Mieux Manger pour Tous porté par le Programme Alimentaire Territorial de l'IBTN. Sur chaque bassin de vie de l'IBTN, des agents ont été formés pour animer des ateliers culinaires auprès des bénéficiaires des paniers solidaires.
- ✓ Les journées santé des femmes organisées par l'association ONCO Normandie et pour lesquelles l'IBTN a été partenaire, se sont déroulées sur Bernay et Montreuil-l'Argillé. 52 femmes ont bénéficié d'une mammographie (dans le mammobile du Département), 25 d'un frottis et 28 tests de dépistage du cancer colorectal ont été remis.
- ✓ Le colloque organisé à Mesnil-en-Ouche par la mutualité française en partenariat avec l'IBTN sur la « santé mentale et périnatalité : prévenir, repérer, aborder et orienter ? » suivi d'une journée de sensibilisation et d'un accompagnement des professionnels pour la mise en œuvre de projets autour de la santé mentale.
- ✓ La formation des agents de la petite enfance sur la thématique du développement de l'enfant dans le cadre des 1000 premiers jours autour de 3 thématiques : le développement neuropsychologique et affectif du jeune enfant, les émotions du jeune enfant, l'aménagement des espaces de jeu.

- ✓ Les bilans santé de la MSA avec la mise à disposition de l'appartement du PRE situé au sein du quartier du Bourg le Comte de Bernay. 18 assurés de la MSA en rupture de parcours santé, ont pu bénéficier d'un bilan.

Les premières actions déployées seront poursuivies avec notamment pour 2025 :

La mise en place du Conseil Local de Santé Mentale et premières actions

C'est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire (8 000€)

Dans le cadre de **l'appel à projet national de la MILDECA**, projet qui vise à déployer de la formation via Addictions France autour de la thématique des addictions. Actualisation des diagnostics. Ce projet a débuté en 2024 et continuera en 2025 (8 700€)

En 2025 **le projet National Mieux Manger Pour Tous** sera déployé sur notre territoire pour sa deuxième année. Porté par les services de l'Agriculture et de la santé, il a pour objectif de rendre plus accessible une alimentation de qualité pour les publics les plus fragiles. (Voir Politique Cadre de vie durable : Agriculture)

Les missions sont portées par le poste du chargé de missions SANTE (subventionné à hauteur de 18 750€ par l'ARS)

3.4.2 Informer, accompagner :

France Services, des services publics plus proches des habitants.

Des Services de proximité renforcés et mieux financés par l'Etat ! Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien à moins de 30 minutes de son domicile. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État : La Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, La poste, Pôle emploi, La Caisse nationale des allocation familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la Mutualité sociale agricole (MSA).

Le **Conseiller Numérique** permet l'accompagnement numérique des usagers.

En 2023, les 5 Frances Services de l'IBTN ont traité 19 222 demandes d'informations réparties ainsi :

- France services de la Trinité de Réville : 3 997 demandes
- France services de Beaumont le Roger : 4 083 demandes
- France services de Mesnil en Ouche : 2 000 demandes
- France services de Brionne : 4 680 demandes
- France services Bernay : 4 462 demandes

En 2025 installation du **Point Justice, un lieu d'accueil gratuit ouvert à tous**. Il informe et aide les habitants sur les questions juridique. Plusieurs intervenants y sont présents : professionnels du droit, associations...

Le projet de budget 2025 prévoit d'améliorer la confidentialité sur les sites de Beaumont le Roger, La Trinité de Réville et Brionne pour un budget de 500 € par structure. **L'État a annoncé l'augmentation du financement des France services**, Porté à 45 000€ par structure

Service Infos jeunes Bernay Normandie

Le C.I.A.S, au travers du service Info Jeunes Bernay Normandie (unique structure Information Jeunesse à l'ouest du département de l'Eure), travaille à la réflexion d'accompagnement au plus large et sur l'ensemble du territoire, du fait des dispositifs portés : bourse aux permis, BAFA « citoyen », relais « Baby-sitting », les Promeneurs du net et la boussole des jeunes.

3.4.3 Citoyenneté, vivre ensemble

La politique de la ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente depuis 2018, pour le pilotage et l'animation des actions en faveur des habitants du quartier prioritaire politique de la ville de « Bourg-le-Comte » à BERNAY. En 2024, **IBTN a étendu son plan d'actions au nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville de Bernay : le Stade** ainsi que sur le périmètre élargi du Quartier Prioritaire de la ville de Bernay de Bourg-le-Comte. En 2024, 18 actions ont été réalisées par 11 porteurs de projets.

Le Coût du financement des actions est de 16 000€ par quartier.

Le volet éducatif du contrat de ville est le dispositif « **Programme de Réussite Éducative** » (PRE). Ce dernier est porté par le Centre Intercommunal d'Action sociale. (21K€) Le PRE consiste à susciter des réponses et des solutions, individualisées et appropriées, dans un parcours déterminé, aux problèmes rencontrés par l'enfant et l'adolescent dans son environnement social, familial, scolaire ou repérés dans sa propre personnalité. Ce n'est pas l'élève qui est pris en compte mais l'enfant. En 2024, le PRE a proposé 12 actions comme « exprime-toi et gagne confiance en toi », « médiation animale », « découvre des sports et bouge ton corps », « lutte contre le non recours au soin », « un temps pour s'évader » ...

La politique éducative et sociale

En 2022, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)** pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'une convention passée dans un premier temps avec la Caf de l'Eure qui succède administrativement au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le travail de diagnostic et d'analyse mené avec les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels a permis de définir l'enjeu central à travailler dans le cadre de cette CTG : le vivre-ensemble.

Par la signature de cette Convention Territoriale Globale, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à définir en 2025 son Projet Educatif et Social Local (PESL).

En 2025 sera mis en place le PESL (Projet Éducatif et Social Local) qui s'intègre dans un document plus large : la convention territoriale globale (CTG) signée par l'État, l'IBTN, le Département, la Caf, l'ARS, l'Éducation Nationale. Après un diagnostic du territoire, un PESL a été élaboré. Il vise à améliorer le

quotidien des habitants par des actions éducatives et sociales. Les actions sont portées par les chargés de coopérations (financement CAF 48K€). Il est proposé notamment l'organisation d'un Séminaire des acteurs sur la thématique « orienter changement » à destination des chargés de coopération du territoire 4 PESL (IBTN, Mesnil, Bernay, Brionne). Coût du projet 4K€

Politique de sécurité et de la prévention de la délinquance

La LOI de Mars 2007 impose aux communautés d'agglomération la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

2021, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a signé la stratégie intercommunale de sécurité et de la prévention de la délinquance par son président, la Procureure de la République et la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bernay. 3 priorités ont été définies :

1. Violences intrafamiliales et sexuelles
2. Addictions et conduites à risques
3. Incivilités et tranquillité publique

En 2024 s'est tenue la première journée des « **Les rendez-vous de la Prévention et de la sécurité** », Séminaire à destination des élus, agents et secrétaires de mairies pour la formation sur les violences faites aux femmes. Au programme du 1^{er} rendez-vous : une pièce de théâtre sur les violences intrafamiliales, une conférence sur les addictions intitulée « Le maire face aux conduites addictives » proposée par l'ARS et une soirée sur la cybermenace animée par la Brigade CNTECH de la gendarmerie d'Évreux portant sur les cybermenaces.

Enfin l'instance du *Conseil de développement « CODEV »* s'est réunie à nouveau en 2024.

Mis en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants dans le cadre de la loi NOTRe « Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

La mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles, représentants les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les modalités de leur désignation sont fixées par l'organe délibérant de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le CODEV est constitué de 20 membres répartis en trois collèges. Au total, 10 réunions ont été organisées.

3.5 Les services ressources

Finances, Contractualisation, Juridique et administration générale, informatique, communication

IBTN a fait le choix de la **mutualisation de services communs** (dits fonctions supports ou ressources) car la gestion centralisée des dépenses est la méthode d'organisation la plus traditionnelle. Elle permet d'optimiser le coût de la masse salariale, de contrôler le prix des produits et services achetés par les collaborateurs pour le compte de la collectivité, permet de réduire les coûts par l'effet de la massification de la commande, permet de fixer des objectifs de maîtrise et d'optimisation des coûts aux gestionnaires, de valoriser à moindre frais les actions menées, etc.

Ainsi les fonctions finances, comptabilité, juridique, informatique, communication sont mutualisées et les agents de ces services travaillent pour l'ensemble de leurs collègues au service de toutes les politiques mises en œuvre par la collectivité.

Une méthode qui s'est montrée très efficace. En 2025, les services ressources poursuivent l'effort de rationalisation.

3.5.1 Ressources humaines

En matière de politique de ressources humaines, l'IBTN souhaite mieux structurer sa démarche RH. Cela passera dans un premier temps par la mise à jour de ses différents règlements de fonctionnement (règlement formation, règlement du temps de travail et règlement intérieur). L'objectif est d'uniformiser le fonctionnement des services tout en respectant les contraintes propres à chaque activité. **Il s'agira aussi de développer les indicateurs de gestion RH afin de mieux piloter les effectifs et la masse salariale.**

Le recrutement en 2023 d'un **agent chargé de la prévention des risques et des conditions de travail** a permis de mettre à jour le document unique de prévention des risques et d'établir un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des agents.

Enfin, l'IBTN maintiendra son engagement au côté de ses agents pour assurer le maintien et le **développement de leur compétences professionnelles**. L'accent sera mis sur le renforcement des compétences managériales des équipes.

3.5.2 Finances et comptabilité, contractualisation

En 2024, de **nouveaux indicateurs de suivi et de performance ont été mis en place** : taux de financement des projets de la collectivité, délai moyen de recouvrement des créances, etc.

La gestion en AP/CP avec suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité a mise en place

Initialement utilisé par les départements et les régions, l'AP/CP est un outil dont se saisissent de plus en plus de collectivités. Celui-ci permet notamment de piloter les grands projets d'investissement, nécessitant la mise en place d'une gestion pluriannuelle.

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

- Une **autorisation de programme** (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).
- Les **crédits de paiement** (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'utilisation des AP/CP permet à la collectivité de déroger au **principe d'annualité du budget**.

En effet, celle-ci peut mener des projets qui s'étendent sur une durée plus longue que l'exercice budgétaire, généralement entre quatre et six ans. **La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global de l'AP**, l'enveloppe est ensuite échelonnée sur plusieurs années dans un échéancier et chaque année le montant inscrit est celui engagé sur l'exercice budgétaire.

L'emprunt nécessaire pour faire face aux dépenses engagées pour ces grands projets est également réparti sur plusieurs exercices au lieu d'être budgété et débloqué sur le même exercice budgétaire. Cela permet de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluri – annuelle.

Les AP/CP permettent également d'améliorer la **transparence financière** de la collectivité en apportant de la visibilité sur l'avancement des opérations importantes.

De plus en plus populaire, la technique des AP/CP permettra à l'IBTN la mise en place d'un pilotage de ses projets conséquents : PPI Assainissement, Centre Aquatique, Pôles Multi Modaux, etc.

3.5.3 Juridique, administration générale

Fortement mobilisé le service juridique à traité en interne plusieurs **contentieux** réduisant ainsi les frais d'honoraires en 2024 ; il poursuivra cet effort en 2025.

De nouveaux marchés permettant de massifier la commande et la réduction des coûts seront proposés en 2024 et notamment un Marché de prestation de ménage et petit entretien. **Parallèlement, le renouvellement de la labellisation « achat public responsable » a été finalisé début 2025.**

Le coût des assurances de RC a fortement progressé (79K€ en 2024 soit +20%). Pour encadrer cette tendance inflationniste liée au taux de sinistralité de la collectivité et à la multiplication des indemnisation liées aux conséquences du dérèglement climatique, il est proposé d'augmenter à terme le montant des franchises pour inciter à la réparation moins onéreuse. La réduction de la flotte et la rationalisation du patrimoine bâtiminaire réduira mécaniquement ce poste de charge important.

3.5.4 Informatique

Le service informatique et technique a été particulièrement mobilisé en 2023 par le regroupement des services sur un site unique. La rationalisation de notre patrimoine bâtiminaire qui se poursuivra sur plusieurs années nécessitera de prolonger l'effort.

Pour 2025, il est proposé **le Renforcement des outils de cybersécurité** :

Conformément aux recommandations nationales et à l'évolution des menaces, il est proposé d'intégrer au budget une nouvelle ligne d'investissement de 15 000 € dédiée à l'intégration d'une solution EDR (Endpoint Detection and Response). Cet outil permettra de renforcer la sécurisation des postes de travail et des serveurs.

Des Investissements seront nécessaires à hauteur de 22 500 €, incluant le renouvellement et l'achat d'équipements indispensables au bon fonctionnement des infrastructures numériques

3.5.5 Communication, un territoire valorisé

Renforcer la visibilité de la collectivité et de ses politiques passe par une communication lisible, cohérente, soutenue, déclinée sur l'ensemble de son patrimoine et de ses outils de communication.

En 2024, pour identifier plus facilement les services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, mais également rayonner au-delà des frontières du territoire, l'ensemble des véhicules (voitures de services, véhicules des services techniques...) a été floqué avec le logo de la communauté de communes. Une identité visuelle et un plan de communication ont été mis en place pour le i'bus : nouveau nom, nouvelle identité visuelle. Des panneaux découverte ont été réalisés pour l'Office de tourisme : création de 20 panneaux reprenant les parcours des circuits de randonnée. Création d'une nouvelle dynamique graphique avec la réalisation du rapport d'activité. Harmonisation de la signalétique des Zones d'activité commerciales et du reste des pôles. **Un travail qui se poursuit en 2025 (80K€)**

En 2024, il est proposé la refonte totale du site Internet. L'objectif est de créer une vitrine attrayante pour le territoire, sur lequel les habitants et usagers seront à même de trouver les informations pratiques qu'ils recherchent concernant l'IBTN. (Coût 20K€). **Le nouveau site, mieux référencé, plus ergonomique sera mis en ligne le 1^{er} avril 2025.**

4 Les budgets annexes

4.1 Budget Déchets Ménagers

[Déchets ménagers dernière ligne droite avant la tarification incitative et le tri à la source des bio déchets](#)

En 2023, un budget annexe a été créé pour le service en charge des déchets Ménagers, afin de permettre d'identifier le coût du service.

Par délibération, le Conseil communautaire a opté pour la mise en place de la tarification incitative à compter du 1^{er} janvier 2026, un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. La taxe sera calculée sur les usages des foyers mesurés tout au long de l'année 2025.

Cette compétence a été transféré au PRECOVAL au 1er janvier 2025, ainsi le budget 2025 ne comportera que peu d'inscriptions budgétaires.

La TEOM continuera à être perçue par l'IBTN puis reversée au PRECOVAL pour notre contribution.

Une baisse de la TEOM est proposée cette année pour passer de 12 % à 11,50 %.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont revalorisées de 1.7% en 2025 (contre 3,9% en 2024) le produit ainsi calculé est estimé à 6 306 935 €

	Voté 2020	Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Voté 2024	Proposé 2025
TEOM	5 785 842 €	5 671 462 €	5 761 838 €	6 184 278 €	6 431 649 €	6 306 935 €

4.2 Budget Régie Transports et station-service

Régie transport

En fonctionnement les charges à caractères générales sont en baisse de 3.63% alors que les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation de 6.01 %

En matière d'investissement il est proposé :

- l'achat de deux bus d'occasion pour un montant total de 350 000 €
- La réalisation d'un nouvel emprunt de 200 000 €, auquel s'ajoutera l'emprunt 2024 inscrit en reste à réaliser pour 45 000 €. Ainsi les inscriptions budgétaires liées aux emprunts sont en augmentation (Chapitres 66 et 16) compte-tenu de ces nouveaux prêts.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal est en légère hausse, estimée elle serait de 198 000 € en 2025 contre 179 411€ en 2024.

Station-Service

Un des enjeux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de proposer des services là où certains ont disparu. La station-service intercommunale, située à Broglie et ouverte en 2018 en est un exemple représentatif. Sur une partie du territoire dépourvue de station-service, elle est toujours très fréquentée.

En 2022 : 27 372 usagers ont pu bénéficier de cette station de proximité. Ils étaient plus de 29 000 en 2023. Le montant de la ligne carburant s'élève à près de 1 000 K€. Ce budget s'équilibre par la vente de carburant.

4.3 Budget Office du Tourisme

Il est proposé 2025 une baisse de 2,4% des dépenses réelles de fonctionnement de l'office du tourisme.

La prévision des recettes de la taxe de séjour est en hausse de 37.5%, elle est estimée à 110 000 € contre 80 000 € en 2024 et les produits de la commercialisation et de la billetterie sont également en hausse.

Ajouté à cela un résultat 2024 estimé à + 123 000 €, pour mener l'ensemble de ses missions, la subvention d'équilibre versée par le Budget principal est en forte diminution. **Le besoin est estimé pour 2025 à 248 640 €** contre 418 965 en 2024, 539 615 € en 2023.

4.4 Budget Assainissement Collectif

PPI pour l'amélioration du réseau et la maîtrise du prix de traitement des eaux usées.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 16 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

En 2019, IBTN a présenté en Conseil Communautaire son plan pluriannuel d'investissement 2019-2029 : 23M€ Des investissements historiques pour l'amélioration du réseau d'assainissement, pour améliorer la qualité de l'eau et contenir le prix de l'eau potable.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2024, l'entretien et le bon fonctionnement de l'intégralité des ouvrages d'assainissement collectif (15 stations d'épuration, 90 postes de refoulement et près de 200 km de réseau) sont délégués à la société SAUR jusqu'au 31 décembre 2031.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau, intitulé Programme Eau & Climat Biodiversité 2025-2030 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Ce nouveau programme modifie les dispositifs d'aides financières

relatives aux actions (études et travaux) en matière d'assainissement collectif. Le taux d'aides passe par exemple de 40 % dans le 11^{ème} programme à 30 % dans le cadre du 12^{ème} programme. De plus, les études de conception (maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux) sont dorénavant financées en même temps que les travaux, soit environ 1 an après leur démarrage.

Par ailleurs, le 12^{ème} programme s'accompagne de la réforme des redevances – réforme pour laquelle le redevable devient le maître d'ouvrage compétent en assainissement collectif. La redevance modernisation des réseaux est supprimée, et est remplacée par la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Pour 2025, le programme d'investissement est important puisqu'il s'élève à 6 780 K€ et comprend notamment :

- la construction de la station d'épuration de Nassandres sur Risle pour 3M5,
- les travaux de réhabilitation du réseau de Nassandres pour 1M8
- des études de conception concernant les travaux de réhabilitation des réseaux de Bernay et Beaumont le Roger pour 450 000 €. Ces tranches de travaux font l'objet d'injonctions des services de l'Etat. L'urbanisation est à ce jour bloquée sur le territoire communal de Beaumont, jusqu'à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau

Des subventions sont attendues à hauteur de 1M4. L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 3M890 €

De plus, il est rappelé que la gestion des espaces verts de nos sites et la lutte biologique dans la serre de la STEP de Brionne n'ont pas été intégrées au contrat de DSP.

4.5 Budget Assainissement non collectif SPANC

Le retard en termes de contrôles de bon fonctionnement (Les contrôles doivent être réalisés dans une périodicité maximale de 10 ans pour valider la facturation de la redevance.) a été rattrapé au cours de l'année 2024, grâce notamment au recours à de la prestation de services durant les deux dernières années.

Des vidanges sont également réalisées chez des particuliers celles-ci qui sont équilibrées par des recettes spécifiques.

En recettes de fonctionnement nous trouvons notamment les redevances liées aux conventions d'entretien ainsi que les recettes spécifiques (contrôles vente, contrôles de conception et refacturation des vidanges) pour un montant de 553 000 €

Pour 2025 Il est prévu le changement de logiciel métier qui va nécessiter la souscription d'un contrat de maintenance et des prestations pour assurer la migration et l'achat du logiciel pour environ 30 000 €. En Investissement les dépenses et recettes sont liées aux réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage public (539K€), opération neutre financièrement).

4.6 Zones Artisanales et Commerciales

Les zones d'Activités Economiques constituent un élément essentiel du développement économique au niveau local. Elles jouent un rôle majeur dans la promotion de l'activité économique, la création d'emplois et le renforcement des territoires.

Les ZAE sont des espaces dédiés au développement des entreprises. Elles regroupent des parcelles de terrains aménagées pour accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ou tertiaires. L'IBTN intervient dans la planification, la création et la gestion de ces zones sur le territoire.

L'EPCI dispose de quinze zones dont 5 sont gérées en budget annexes !

- ZAE Risle Charentonne
- ZAE Maison Rouge
- ZAE Les Granges
- ZAE Aérodrome
- ZAE la Couture

4.6.1.1 ZAE Risle Charentonne

La ZAE est implantée au nord-est du territoire, proche de la D613 des communes de Nassandres sur Risle et Perriers la Campagne.

Cette Zone dispose au 1^{er} janvier 2025 de **16 449 m² commercialisable**.

Il est prévu sur l'exercice 2025 :

- ↪ des **travaux de signalétique estimés à 4 250 €**
- ↪ un **remboursement de dette** vers le budget général à hauteur de **+ 66 K €** afin de régulariser les avances faites sur exercice antérieur (solde de 173 929.53€ au compte de gestion), cela est rendu possible cette année grâce **au report de l'excédent d'investissement (+70 K €)**.

Le prix de revient au m2 est évalué à 12.72 €

4.6.1.2 ZAE Maison Rouge

La ZAE Maison Rouge est implantés géographiquement sur la commune de Bosrobert proche de l'autoroute A28.

Cette zone dispose au 1^{er} janvier 2025 de 206 535 m2 commercialisable

Il est prévu sur l'exercice 2025 :

- ↪ un **achat de parcelle** (31 860 m²) à hauteur de **167 400 euros** et les frais actes et de notaires associés
- ↪ des **travaux estimés à + 226 K€** pour des travaux de voie de desserte, des travaux d'assainissement
- ↪ Des **frais d'études et de géomètres** estimés à **23 000 euros**
- ↪ **Trois ventes de parcelle** pour un total de **526 814 euros**

le prix de revient au m2 est évalué à 12.31 €

Une **avance du budget principal** est nécessaire cette année à hauteur de **+ 361 K €**.

4.6.1.3 ZAE les Granges

Cette zone est implantée géographiquement sur la commune de Menneval. Cette zone dispose au 1^{er} janvier 2025 de 33 438 m² commercialisable.

Il est prévu sur l'exercice 2025 :

- ↳ des **travaux d'aménagement** (*frais d'assainissement, mise en place d'un réseau de chaleur, renouvellement de mât accidenté, antenne nord du RCU ETC*) estimés à + 133 K €
- ↳ une vente de parcelle à 63 000 € HT
- ↳ un **achat et une revente** de parcelle pour 17 054 € HT

Le prix de revient au m² est évalué à 10.94 €

4.6.1.4 ZAE Aéroport

La zone d'activité de l'Aéroport est implantée géographiquement sur la commune de Bernay. Elle dispose au 1^{er} janvier 2025 de 16 026 m² commercialisable

Il est prévu sur l'exercice 2025 :

- ↳ Aucun achat ni vente de terrains (sauf extension de zone)
- ↳ Des **travaux estimés à + 12 K€** pour travaux de voie de dégagement,

Le prix de revient au m² est évalué à 19.43 €.

4.6.1.5 ZAE la Couture

Cette zone d'activité est située sur la commune de Bernay, elle dispose au 1^{er} janvier 2025 de 11 771 m² commercialisable.

Il est prévu sur l'exercice 2025 :

- ↳ des **travaux d'aménagement** (*frais d'études, géomètres, des travaux d'assainissement, l'entretien des espaces verts*) estimés à 14 750 €
- ↳ une vente de parcelle à 32 000 € HT

Le prix de revient au m² est évalué à 17.16 €

Au regard du coût de revient et la tarification des parcelles commercialisables, **une avance d'investissement du budget principal de 167 560.74€ est nécessaire.**

5 La dette consolidée

Une dette stable et maîtrisée mais qui va augmenter en raison de la construction du centre nautique

Les caractéristiques de l'évolution de la dette tous budgets sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il en ressort que l'encours est relativement stable depuis les 5 dernières années.

Le remboursement du prêt relais de la fibre optique en 2023 pour 1 432 850 € explique largement la diminution du capital restant dû entre 2022 et 2023, et le déblocage de 2,5 millions d'euros sur l'emprunt de la piscine explique l'augmentation du capital restant dû à fin 2024.

Une dette stable depuis 5 ans qui est amenée à progresser avec la construction du centre nautique

La dette globale a augmenté depuis la fusion. En effet, l'encours est passé de 14 154 K€ en 2017 à 22 927 K€ en 2024.

Synthèse de votre dette au 31/12/24 + estimation pour les 3 exercices suivants

Année	Capital restant dû	Evolution du taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2020	22 888 790 €	1,51%	15 ans et 1 mois	8 ans et 1 mois	95
2021	22 460 477 €	1,31%	14 ans et 9 mois	7 ans et 9 mois	93
2022	22 461 889 €	1,58%	11 ans et 2 mois	6 ans et 3 mois	95
2023	20 987 118 €	2,09%	12 ans et 2 mois	6 ans et 4 mois	90
2024	22 927 591 €	2,26%	13 ans	6 ans et 11 mois	86
2025	31 620 438 €	1,97%	12 ans et 4 mois	6 ans et 6 mois	81
2026	29 584 674 €	2,38%	17 ans et 6 mois	8 ans et 11 mois	73
2027	27 325 624 €	2,40%	17 ans%	8 ans et 9 mois%	67

Source: Finance Active

Une dette sure : la diminution de la dette à taux fixe qui n'est que transitoire

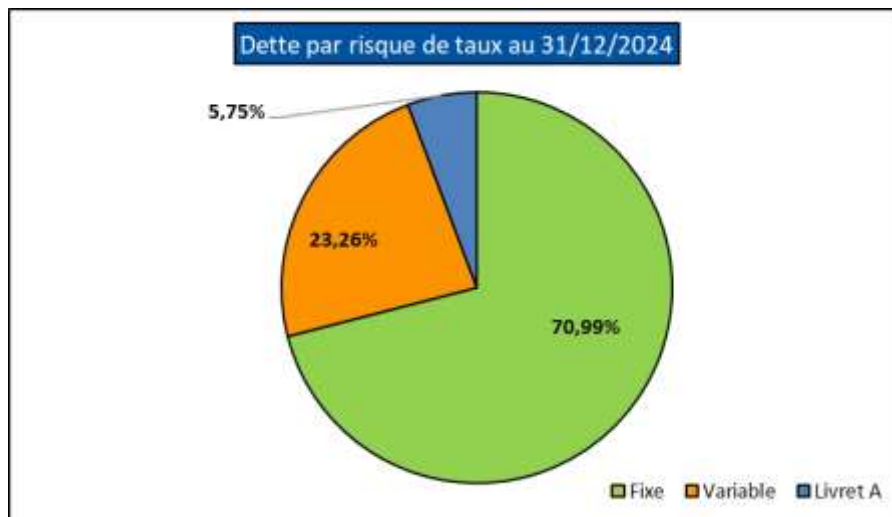
Par rapport à 2023 et aux années précédentes, l'encours à taux fixe a diminué : il est passé de près de 80 % à moins de 71 % au 31 décembre 2024.

Ce recul n'est que transitoire et s'explique de la manière suivante : la collectivité a souscrit un emprunt à taux fixe de 9 millions d'euros pour le financement de la piscine. Mais cet emprunt comprend une phase de mobilisation à taux révisable jusqu'à sa consolidation au plus tard en octobre 2026. Ainsi, les 2,5 millions d'euros débloqués en 2024 sur ce prêt comptent comme de l'encours à taux révisable.

Il en sera de même pour les 6,5 millions restants. Donc à fin 2025, l'encours à taux révisable devrait atteindre les 42 % si tout est décaissé. Mais dès sa consolidation, les 9 millions rebasculeront en encours à taux fixe. Dans l'état actuel de la dette souscrite, nous devrions donc atteindre un taux de 86,5 % de dette à taux fixe pour la fin de l'exercice 2026.

Il est à rappeler que 20 % de notre dette considérée comme révisable est indexée sur le livret A, dont le taux est encadré par les pouvoirs publics.

Il est à rappeler également que le seuil de dette révisable est et restera en dessous de la barre des 25% (sauf transitoirement), seuil recommandé pour une collectivité de notre strate par notre prestataire Finance Active, qui nous conseille sur la prospective et la gestion de notre dette.



	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	84	19 172 090.51 €	2,01 %
Revolving non consolidés	2	2 500 000.00 €	4,23 %
Revolving consolidés		1 255 500.00 €	2,09 %
Dettes	86	22 927 590.51 €	2,26 %

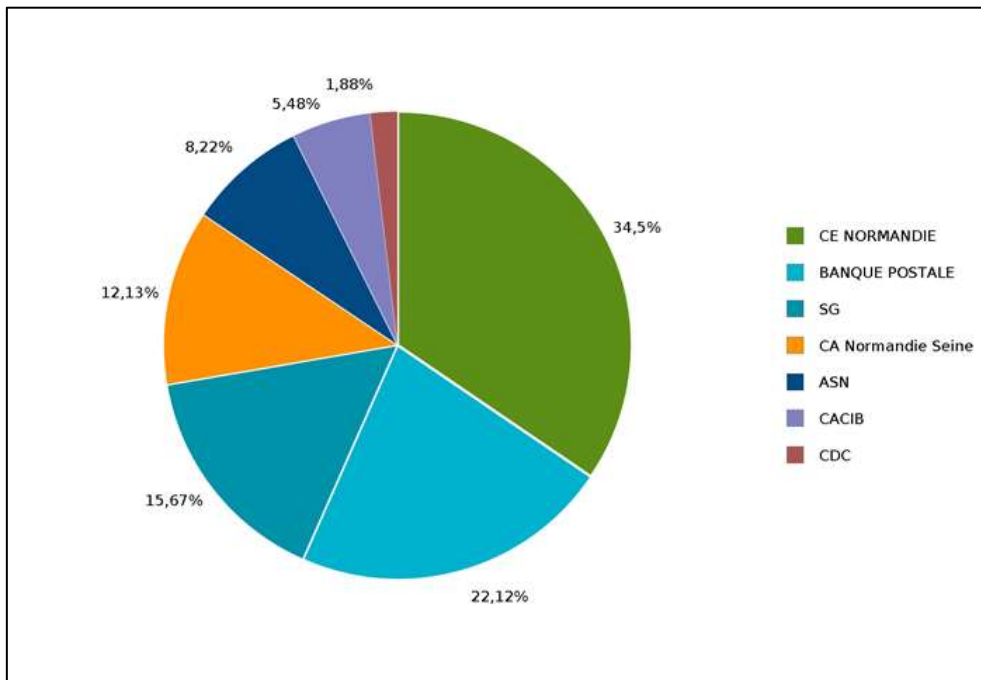
Une diversité de prêteurs justifiée par la recherche permanente de la meilleure proposition

Un peu plus de la moitié de la dette est détenue par des banques mutualistes, dont un tiers par la Caisse d'Épargne. En tenant compte de l'encours détenu auprès de la Banque Postale, de l'Agence de l'Eau et de la Caisse de Dépôts, on arrive à seulement 15,67 % de dette dans des établissements gouvernés par des actionnaires.

La diversité de nos prêteurs relève d'une bonne gestion justifiée par la recherche de la meilleure offre. Ainsi, lors de chaque consultation, le service finances sollicite systématiquement plusieurs établissements différents. Le choix des établissements retenus se fait après l'éclairage de notre prestataire Finance Active à travers l'analyse des différentes propositions reçues. Il en va de même pour la souscription des lignes de trésorerie.

Depuis 2022, la Banque Postale a fortement renforcé sa présence auprès de l'Intercom et nous accompagne pour le financement du Centre Nautique. Les prêts de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui représentent 8,22% de l'encours servent à financer les travaux d'assainissement collectif et sont sans intérêts.

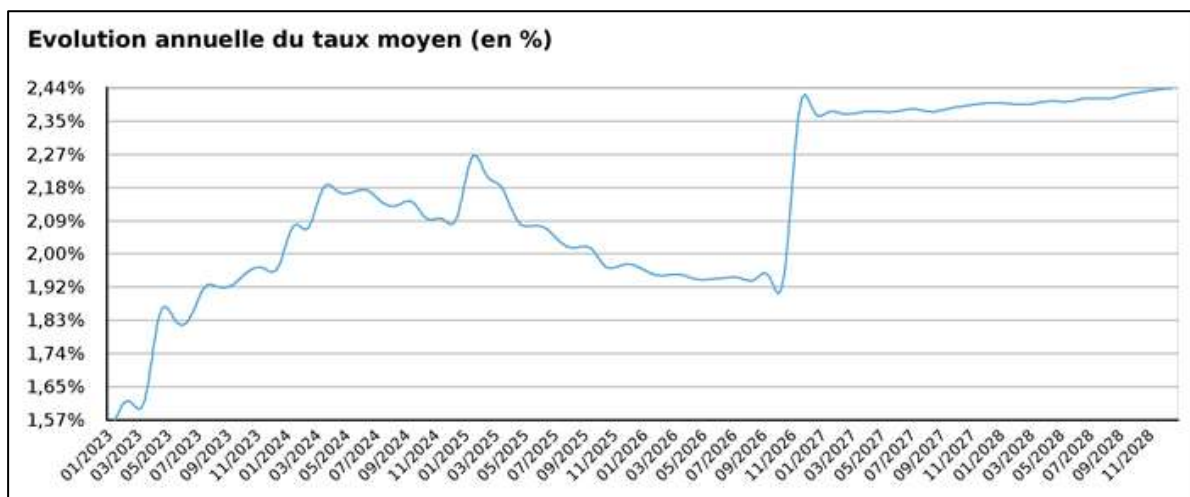
Le graphique suivant présente la répartition de notre dette à fin 2024 par prêteur :



Source : Finance Active

Une évolution des taux à surveiller

Depuis fin 2022, la forte remontée des taux impacte directement l'ensemble des emprunteurs qui doivent composer avec cette nouvelle donne. Toutes les collectivités sont concernées pour leurs projets d'investissements.



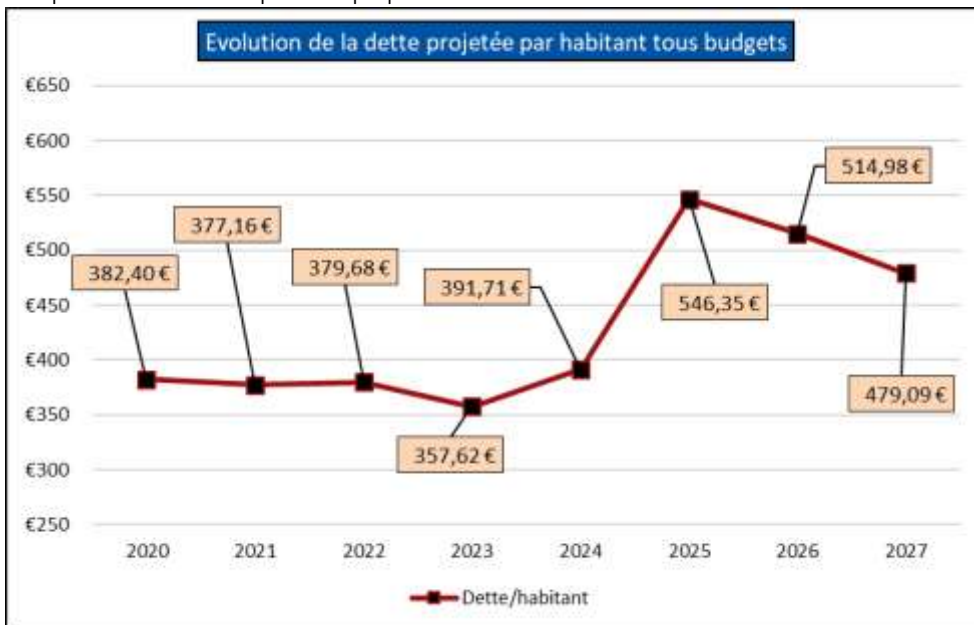
Source : Finance Active

Comme le montre la rétrospective depuis début 2023 de notre partenaire Finance Active, les taux n'ont cessé de progresser et une lente décrue devrait se produire tout au long des années 2025 et 2026. Les prévisions pour 2027 sont encore hypothétiques à ce jour mais un rebond pourrait avoir lieu. Toutefois, le financement de la piscine sera intégralement réalisé à cette date.

Il faudra surveiller cette évolution des taux dans l'avenir : le contexte politique national et la situation géopolitique internationale laissent planer beaucoup d'incertitudes. A titre d'exemple, l'emprunt pour le financement des investissements que nous avons souscrit en 2022 était à 0,58 % alors que celui pour le centre nautique sera à 3,46 %.

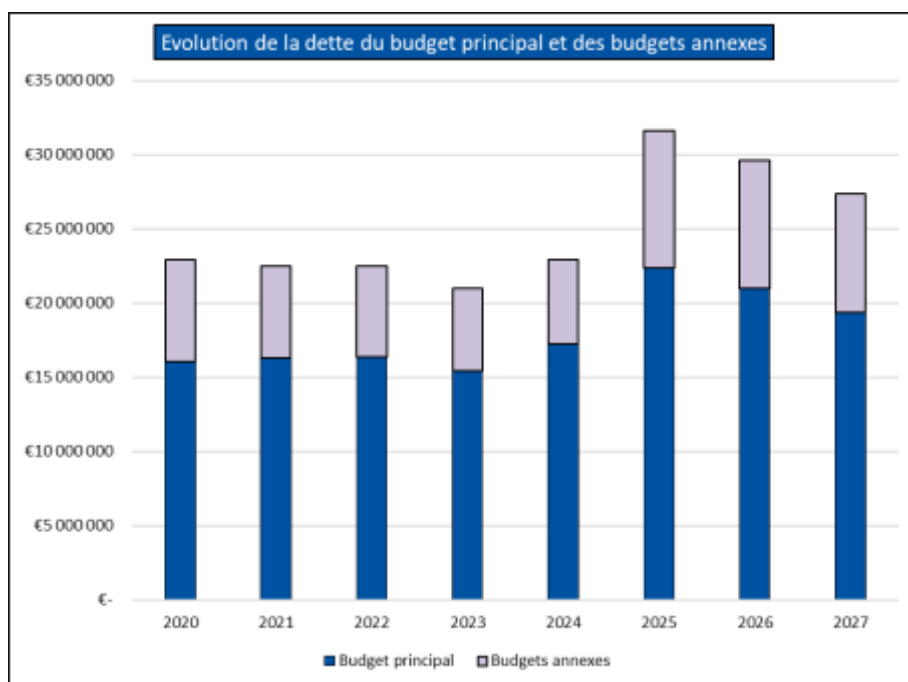
Une dette globale par habitant qui progresse

Avec le nouveau Centre Nautique, la dette par projetée par habitant augmente mécaniquement, phénomène amplifié par la très faible mais régulière diminution de la population sur le territoire. Dans l'état de la dette actuelle, le niveau par habitant devrait diminuer dès 2026. Mais ce graphique ne tient pas compte des futurs emprunts qui pourraient être souscrits dans les années à venir.



La répartition de la dette entre les budgets

Sans surprise, le budget principal porte l'essentiel des emprunts. Pour le reste, ce sont surtout les emprunts de l'assainissement collectif, et dans une moindre mesure ceux de la régie de transport. Dès lors que le Budget annexe du Centre Nautique sera créé cette répartition évoluera fortement.



6 CONCLUSION

IBTN fait face aux enjeux de demain !

Après une année 2022 marquée par la dégradation des finances de l'IBTN et le retour de l'effet de ciseau (progression des dépenses réelles de fonctionnement supérieure à la progression des recettes) , une année 2023 marquée par une augmentation des taux et une gestion prudente de la dépense, l'année 2024 marque la restauration d'une capacité d'autofinancement satisfaisante. Le compte administratif anticipé de 2024 fait apparaître une épargne nette prévisionnelle de 3 637 644€ en progression par rapport à l'année précédente (1M263€ K€).

En 2025, Il n'est pas envisagé de recours au levier fiscal

L'année 2025 restera malgré tout une période inflationniste, qui continuera de peser directement sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et de nos investissements de première nécessité : entretien de la voirie, des bâtiments et de la flotte, collecte des déchets, offre de services publics, accès à la culture pour tous, sports, tourisme, mobilité, santé, solidarité, préservation de notre environnement.

L'année 2025 restera marquée de nombreuses incertitudes

Au niveau mondial les banques centrales desserrent l'étau mais le risque géopolitique monte d'un cran, en France l'environnement économique et le contexte national des finances publiques ont un impact sensible sur les finances intercommunales, d'autant que la part des recettes de TVA s'est accrue depuis 2020.

À l'heure où s'ouvre le débat intercommunal sur les orientations budgétaires 2025, les contours du projet de loi de finances (PLF) qui va impacter les ressources de la collectivité pour aider au redressement des comptes de la nation ne sont toujours pas complètement stabilisés. Le calendrier inédit et cette incertitude sur le contenu de la loi de finances, qui a finalement été adoptée le 5 février 2025, a rendu néanmoins l'exercice de construction budgétaire encore plus complexe qu'à l'accoutumée.

Une chose est néanmoins acquise : plus que jamais, tous les leviers d'ajustement, en dépenses comme en recettes, devront être recherchés. Il s'agira de rechercher de nouveaux financements et de traquer les coûts superflus, améliorer les conditions de travail et d'épanouissement des agents de la collectivité gardiens de sa bonne mise en œuvre.

Une gestion prudentielle qui permet de financer durablement les ambitions de la collectivité

Cette gestion économe est mise au service de l'investissement dont les montants programmés sont l'écho des ambitions de la collectivité : poursuivre le chantier du futur centre aquatique, moderniser nos structures d'assainissement, sécuriser nos routes, développer le co-voiturage et les mobilités douces et solidaires, améliorer l'habitat, inciter à réduire et recycler nos déchets , attirer de nouvelles entreprises, créer de l'emploi, faciliter l'insertion par le travail, soutenir les agriculteurs en développant la consommation en circuits courts de proximité dans nos écoles, offrir à notre jeunesse l'accès à la culture, aux pratiques sportives et artistiques; accompagner nos aînés et leurs aidants, faciliter l'accès au soin et aux services publics, à une alimentation de qualité pour tous, animer la vie sociale, cultiver le vivre ensemble, préserver la biodiversité , embellir nos paysages, restaurer les mares et les haies bocagères de nos villages, aménager les cours d'eau, prévenir les inondations, lutter contre les effets du changement climatique et améliorer notre cadre de vie, accompagner les communes dans leurs projets.

Les domaines d'intervention de l'intercom sont nombreux. Les orientations budgétaires 2025 permettent à l'IBTN de poursuivre ses actions tout en répondant aux défis de demain.